

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(57^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 7 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1984 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4924).

Culture (suite).

MM. Lang, ministre délégué à la culture ; Toubon, le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Tavernier, Roland Bernard, Ibanès, Gérard Collomb, Alaïze, Pinte, Goulet, Pinte, Goulet, Robert-André Vivien.

MM. le président, François d'Aubert.

Etat B.

Titre III (p. 4935).

Amendement n° 78 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le président, Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 80 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le président, le rapporteur spécial, le ministre, Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. — Rejet.

Amendement n° 81 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 82 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 85 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 86 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 4938).

MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet de l'amendement n° 86.

Amendement n° 88 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 89 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 90 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 4939).

Amendement n° 92 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le président. — Retrait.

Amendement n° 93 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 94 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 95 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 98 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 99 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le président. — Retrait.

Amendement n° 102 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 104 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 105 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 108 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 109 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 112 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 113 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V (p. 4941).

Amendement n° 91 de M. Pierre Bas : MM. Pierre Bas, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 116 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 117 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 118 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 119 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 120 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 122 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 123 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 124 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 126 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 127 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 128 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 129 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.
Adoption du titre V.

Titre VI (p. 4943).

Amendement n° 131 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 133 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 134 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 135 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 136 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 139 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 141 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 142 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 143 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 144 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 145 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 146 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 147 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 148 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Amendement n° 150 de M. François d'Aubert : M. François d'Aubert. — Retrait.

Adoption du titre VI.

Etat D.

Titre III. — Adoption (p. 4946).

M. le président.

Rappel au règlement (p. 4946).

MM. François d'Aubert, le président.

Urbanisme et logement.

M. Anciant, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Pierre Godofroy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le logement social.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4950).

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

CULTURE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture.

Ce matin l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. Jack Lang, ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je m'efforcerai de répondre aux questions qui ont été posées ce matin, me réservant d'apporter quelques éclaircissements complémentaires à la faveur de la discussion des nombreux amendements déposés par l'opposition.

Première question : pourquoi cet entêtement ? Pourquoi cette obstination ?

Etrange situation en effet : voici un gouvernement qui non seulement annonce des changements budgétaires, mais, joignant le geste à la parole, les réalise depuis près de trois ans déjà.

Plus étrange encore : voici un gouvernement qui, pour la première fois dans l'histoire de la V^e République — cela mérite d'être souligné — ne sacrifie pas le budget de la culture sur l'autel de la rigueur budgétaire.

M. Yves Tavernier. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. J'ai été moi-même, en tant que responsable d'activités culturelles, un usager de ce ministère ; combien de fois n'ai-je pas entendu, avec d'autres artistes et créateurs, cette réponse apportée par le ministère de la culture aux demandes qui lui étaient adressées : « Ce n'est pas le moment ! Ce n'est pas l'année ! » Tel plan de stabilisation, tel plan de refroidissement, chaque fois, repoussait à l'année suivante la décision de donner enfin à la création, en France, les moyens qu'elle mérite. Ce n'était jamais le moment.

Je crois donc vraiment important de souligner devant vous, mesdames, messieurs les députés, le caractère exceptionnel de la décision prise par le Gouvernement à la demande du Président de la République : maintenir cette priorité, marquer d'année en année l'effort de la collectivité nationale.

Notre point de départ, vous le savez, c'était 0,47 p. 100 du budget de l'Etat en 1981 ; ce fut 0,75 p. 100, en 1982, puis 0,79 p. 100 en 1983. En 1984, année difficile, ce sera 0,85 p. 100. La progression est claire. La progression est nette. La progression est continue. Et le cap vers le fameux 1 p. 100 que le Président de la République avait annoncé dans son programme est maintenu. Je le répète, chaque année marque une nouvelle étape.

Pourquoi, cette résolution, cette détermination ? Pourquoi, en ces temps difficiles et alors que dans tous les autres pays d'Europe les crédits culturels sont diminués, aussi bien par les Etats que par les collectivités territoriales, le Gouvernement français est-il l'un des rares à choisir cette priorité ?

Une telle attitude peut, je le reconnais, paraître étrange et insolite. Chacun essaiera à sa manière de justifier, de comprendre. Au moins, deux motifs entremêlés expliquent cet entêtement.

Le premier est la conviction que, dans une démocratie de cette fin de siècle, dans un pays civilisé de haute culture, l'évolution de notre monde passe en premier lieu par une transformation spirituelle, c'est-à-dire par la création d'une société plus inventive, plus ouverte, dans laquelle chaque citoyen aura le sentiment de participer réellement à la modification des formes et des idées, non seulement par des paroles, par des effets de tribune, mais par des actes, patiemment, pas à pas, sans jamais se décourager.

L'autre motif, qui est lié au premier, je l'énonçais il y a deux ans et demi lorsque, pour la première fois, j'eus l'honneur de m'exprimer devant l'Assemblée, en employant cette formule un peu brutale qui avait valeur de programme : « Economie et culture, même combat ! » Je n'ai pas changé d'avis, et le Gouvernement non plus.

Oui, en cette période de crise, autant matérielle que spirituelle, la culture, toutes les formes de culture constituent l'une — je ne dis pas « la » — des réponses à la crise que tous les pays du monde affrontent avec difficulté. Cette crise se traduit bien sûr dans les circonstances économiques matérielles, mais aussi, avant toute chose, dans les têtes, dans les cœurs, dans nos comportements individuels et dans la manière par laquelle nous répondons aux enjeux technologiques de la fin de ce siècle.

Sans être docteur en économie — ceux qui le sont, d'ailleurs, se trompent souvent — on ne peut pas ne pas constater, en regardant l'évolution des chiffres de notre pays, que le secteur de la culture, en cette période où l'on parle volontiers ici ou là, de ralentissement, voire de régression de la croissance, est l'un des rares en expansion.

Quelques chiffres vous le prouveront, mesdames, messieurs les députés.

Dans l'industrie du cinéma, depuis près de deux ans et demi, les investissements privés — oui, privés — ont augmenté de près de 30 p. 100, dans le même temps où, les crédits publics, grâce à vous, doubleraient. Voilà bien qui prouve l'efficacité de la dépense publique.

Alors que, chez nos voisins, des maisons d'édition connaissent des difficultés telle Einaudi, en Italie, l'industrie française du livre connaît une progression régulière du chiffre d'affaires, des ventes, des exportations.

Quant aux besoins exprimés par les plus jeunes, nul besoin, là encore, d'être docteur en économie. Il suffit, par exemple, de constater l'appétit de musique d'un grand nombre de Français, appétit qui s'accroît de jour en jour et que notre politique même contribue à aiguïser. Mais paradoxalement cette demande se traduit — provisoirement, espérons-le — pour notre balance des paiements par une hémorragie de devises. Savez-vous que les achats d'instruments de musique représentent près de 700 millions de francs — ce n'est pas rien ! — de déficit annuel ? Quelle tristesse alors même que la facture instrumentale, comme l'on dit, était exportatrice dans les années 50. Ainsi, en vingt années, cette industrie, progressivement abandonnée et sacrifiée, s'est petit à petit délabrée. C'est pourquoi nous avons mis au point un plan de relance de la facture instrumentale — dont nous recueillons déjà les premiers fruits — pour redonner à l'industrie française des instruments de musique les moyens de son développement. C'est un exemple que je cite parmi d'autres.

Culture, économie, même combat ! oui, et c'est pourquoi ce budget, comme celui de l'industrie et de la recherche, est un budget prioritaire. Plus que jamais, il faut investir dans l'intelligence, dans l'imagination, dans l'innovation, bref, dans la matière grise.

Essayons, mesdames, messieurs, de voir, très rapidement pour ne pas allonger ce débat qui a déjà pris du retard ce matin, ce que l'on peut faire de concret avec ce budget.

On peut être lassé parfois d'entendre tel procès d'intention, telle accusation verbale sur ce thème portée sans fondement à l'encontre du Gouvernement, on peut même être attristé, au fond, de constater que des hommes responsables sont à ce point aveuglés par la passion politique qu'ils refusent de reconnaître les faits, les actes. Ce matin, par exemple, M. Toubon qui, je le reconnais, fut l'un des moins agressifs des intervenants, et qui a posé des questions concrètes auxquelles je m'efforcerai de répondre tout à l'heure, nous a reproché de n'avoir augmenté les crédits du centre Pompidou que de 5 ou 6 p. 100 dans ce projet de budget pour 1984. Or, aujourd'hui même, à treize heures, monsieur Toubon, j'ai eu une réunion de travail avec Mme Pompidou, les responsables de l'association des amis du centre Pompidou, le peintre Balthus et quelques autres. Et ils m'ont tout remercié de l'effort qui a été accompli par l'Etat depuis trois ans. Les crédits d'acquisition dont vous parlez, monsieur Toubon, ont été multipliés par deux depuis notre arrivée et se sont traduits par un enrichissement exceptionnel des collections nationales. Il y a deux jours, je visitais le centre avec les représentants des plus grands musées du monde ; ils ont conclu que, grâce à cet effort nouveau, notre collection nationale du centre Pompidou deviendrait bientôt l'une des deux plus grandes collections du monde.

Cet effort se poursuivra en 1984. Au centre Pompidou, des travaux apporteront des améliorations au musée, de nouvelles surfaces seront aménagées pour accueillir plus largement des expositions d'artistes vivants. Voilà des exemples concrets sur lesquels je souhaite qu'on puisse m'apporter la réplique si on en est capable.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le président. Monsieur Toubon...

M. Robert-André Vivien. Il a le droit !

M. le président. Monsieur Vivien, je vous en prie !

M. Robert-André Vivien. Il demande la permission d'interrompre.

M. le président. M. le ministre, avec sa courtoisie habituelle, accèdera sans doute d'être interrompu.

M. le ministre délégué à la culture. Bien sûr !

M. le président. Mais il appartient au président de séance de juger. En effet, deux budgets figurent à l'ordre du jour, et quel que soit le soin apporté par M. le ministre de la culture pour en terminer le plus rapidement possible avec le sien, plus il y aura d'interruptions, plus le débat durera.

A titre exceptionnel, monsieur Toubon, je vais vous donner la parole : quant à vous, monsieur Vivien, je vous prie de vous en tenir à la question que vous devez poser tout à l'heure !

M. Robert-André Vivien. J'interviendrai quand je le souhaiterai !

M. le président. Vous parlerez le moment venu, et sans dépasser le temps qui vous est imparti !

M. Robert-André Vivien. Si M. le ministre est un démocrate, vous, vous ne l'êtes pas !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Vivien ; cela suffit ! La parole est à M. Toubon, avec l'autorisation de M. le ministre délégué.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, vous avez certainement fait une confusion.

J'ai parlé de nos grandes institutions traditionnelles et non du centre Pompidou que je ne classe d'ailleurs pas parmi celles-ci. Je pense que c'est une maison qui est encore en voie de création.

Enfin, si je m'étais exprimé sur le centre Georges-Pompidou, j'aurais dit la même chose que vous en ce qui concerne tant les crédits d'acquisition que les crédits de travaux.

Dès lors, ne me faites pas un procès à la suite d'une confusion que je comprends parfaitement.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Vous avez la mémoire courte, monsieur Toubon !

M. le ministre délégué à la culture. Nous n'allons pas chipoter, les comptes rendus trancheront entre vous et moi, monsieur Toubon. Ce n'est pas très grave, mais je crois vous avoir entendu vous plaindre de l'insuffisance de la croissance des crédits d'acquisition d'œuvres d'art au centre Pompidou.

M. Jacques Toubon. Je ne m'en suis pas plaint !

M. le ministre délégué à la culture. En tout cas je vous remercie, à la faveur de cet incident, de rendre grâce au Gouvernement de l'effort réel et sans précédent qu'il entreprend au bénéfice du centre Pompidou.

M. Jacques Toubon. Je l'ai dit !

M. le ministre délégué à la culture. Au demeurant, cet effort est tout à fait normal et légitime.

M. Jacques Toubon. Merci.

M. le ministre délégué à la culture. Mais plus encore que notre entêtement à augmenter les crédits, ce qui est, semble-t-il, insupportable pour nos adversaires, c'est notre entêtement à poursuivre selon les grands axes d'action que nous avons choisis dès le début. Il ne s'agit pas pour nous de changer de politique chaque année, mais, au contraire, de consolider patiemment les actions déjà engagées.

Je rappellerai, si vous le permettez, monsieur le président, mesdames et messieurs, ces fameux grands axes. C'est la préoccupation d'assurer une véritable irrigation culturelle du pays. C'est un effort, je le crois sans précédent, pour la création. C'est, contrairement à ce qui a été dit ce matin par M. François d'Aubert, un effort accru et plus diversifié au bénéfice du patrimoine et des musées. C'est la réconciliation, selon des règles nouvelles, entre la culture et l'économie. Ce sont enfin de nouveaux rapports internationaux plus étroits, plus actifs avec l'ensemble des pays du monde.

Je ne reprendrai pas chacun de ces points, faute de temps, et surtout je ne voudrais pas abuser de votre patience. Mais évoquons le premier d'entre eux, la volonté nationale, partagée par tous les hommes de bon sens de ce pays, de promouvoir une véritable irrigation de l'ensemble du territoire, laquelle est assurée par deux types d'action qui vont de soi et qui devraient faire l'objet d'un total assentiment de la part des responsables politiques : donner à notre pays, à ses enfants en particulier, l'éducation artistique nécessaire, et donc mettre l'accent sur la formation, et par ailleurs conduire hardiment la décentralisation.

L'éducation artistique est l'une des priorités de l'action du ministère. Non, monsieur Pierre Bas, le ministère de la culture ne se contente pas, comme vous le dites, d'investir dans le béton. Au contraire, il choisit hardiment la formation des hommes qui pour lui est la clé du nouveau développement. A cet égard, il y a beaucoup à faire pour rattraper le retard. Par rapport à certains pays comme la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, la Suède — visitez-les — la France doit combler de nombreuses lacunes tant en ce qui concerne les amateurs que les professionnels et leur formation au plus haut niveau. C'est pourquoi, depuis deux ans, nous avons pris de nombreuses décisions qui tendent à faire de la France un pays de haute pratique artistique.

Je ne veux pas être fastidieux, mais je ne souhaite pas non plus me contenter de généralités. Aussi, relèverai-je quelques-unes de ces actions : l'essor des écoles de musique ; la construction du nouveau conservatoire de musique de Lyon ; le transfert à La Villette du conservatoire de la rue de Madrid actuellement dans un état d'abandon total, la création et le développement de l'orchestre français des jeunes, la création d'une académie de l'orchestre pour former des musiciens de haut niveau, spécialement pour les instruments à cordes et à vent, alors qu'actuellement nous ne parvenons pas à pourvoir certains des postes offerts par les nouveaux orchestres ; la création d'ateliers vocaux auprès des opéras — et pas seulement celui de Paris — pour la formation de jeunes chanteurs lyriques ; la création à Marseille de l'école nationale supérieure de la danse ; la construction à Nanterre, pour répondre à un vœu qui date d'un siècle, de la nouvelle école de danse de l'opéra de Paris — interrogez Claude Bessy et tous ceux qui à l'opéra de Paris se préoccupent de la danse, ils vous diront que c'est une décision très importante — ; l'ouverture de classes de danse contemporaine dans plusieurs conservatoires de musique et en particulier à Lyon ; la création des écoles de théâtre de Patrice Chéreau et d'Antoine Vitez ; la réforme de l'école nationale des beaux-arts et l'entrée de nouveaux professeurs comme le peintre Cremonini ou le sculpteur Pol Bury ; la création de bourses d'art plastique pour les Français effectuant des recherches en France et à l'étranger — dans quelques jours partent huit polytechniciens français qui vont apprendre les nouvelles technologies à l'institut des nouvelles technologies de New York — ; la mise en chantier, sous l'autorité de M. Jean Denis Brédin, d'une réforme de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel...

M. Robert-André Vivien. Il n'y connaît rien !

M. le ministre délégué à la culture. Pas moins que vous !

Je citerai aussi l'inauguration, dans un mois, du studio des variétés, en liaison avec la S.A.C.E.M. ; la création à Paris de l'école nationale de design et de création industrielle ; la création à Arles de l'école nationale de la photographie ; la mise en place à Angoulême de l'atelier-école de bandes dessinées ; bientôt l'ouverture à Châlons-sur-Marne de l'école nationale du cirque.

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, j'ajouterais l'ouverture des conservatoires aux disciplines nouvelles : le jazz, les musiques improvisées, les musiques traditionnelles ou encore l'élaboration de politiques communes avec le ministère de l'éducation nationale ; la formation à la musique et aux arts plastiques de nombreux enseignants ou l'intervention d'artistes dans les écoles.

Je n'ai évoqué ici, à propos d'un seul chapitre de l'action menée depuis deux ans et demi, que quelques mesures fondamentales. Contrairement au reproche qui nous a été adressé ce matin, ce n'est pas se disperser que de répondre aux besoins essentiels de formation d'un pays comme le nôtre, pour la musique, pour les arts plastiques, pour le design, pour la photographie ou pour la danse. C'est le devoir minimal d'un État moderne.

Si j'évoquais à propos de l'irrigation du territoire le thème de la décentralisation, j'aurais beaucoup à dire : développement des foyers de création destinés à assurer une couverture complète du territoire, création de nouveaux orchestres régionaux, de théâtres municipaux et de bibliothèques municipales. A ce propos, savez-vous qu'à notre arrivée, mesdames, messieurs, dix-sept départements de France ne disposaient pas d'une bibliothèque centrale de prêt ? Sans bibliobus et sans aucune possibilité de prêt de livres aux petites communes ! En une année, cette grave injustice a été réparée.

Développement des bibliothèques municipales, donc développement du réseau de salles de cinéma, notamment dans les petites communes et les communes périphériques, accroissement du réseau des librairies grâce à la loi que vous avez votée sur le prix du livre.

Dois-je évoquer, toujours à propos de la décentralisation, les changements apportés sur le plan de la répartition des crédits ? D'ailleurs, messieurs de l'opposition, libre à vous de critiquer vivement le Gouvernement. Mais reconnaissez tout de même un fait indiscutable : en 1981, 50 p. 100 des crédits — et je vous défie de prouver le contraire — étaient affectés à la seule ville de Paris ! Or, en une année, nous avons réussi à inverser l'ordre des facteurs. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 p. 100 des crédits qui sont dépensés hors Paris.

M. François d'Aubert. C'est que les grands projets culturels pour Paris sont rattachés au budget des charges communes !

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur d'Aubert, vous répondrai d'un mot, parce que je n'ai pas l'habitude de me dérober à des questions, en particulier techniques. Je souhaite même que vous m'interrogez sur des faits les plus précis car je suis las de vos accusations générales !

Parlons-en du budget des charges communes ! Aucune des opérations dont j'ai le devoir de présenter aujourd'hui le dossier n'y est rattaché !

M. François d'Aubert. Et le musée de La Villette ?

M. le ministre délégué à la culture. Le musée des Sciences et des techniques relève à présent du ministère de l'industrie et de la recherche, qui en assurera la tutelle. C'est normal. Mais ce n'est pas notre Gouvernement, monsieur d'Aubert, qui a inscrit ces crédits au budget des charges communes, c'est celui de M. Barre.

M. François d'Aubert. Je demande la parole !

M. le président. Non, monsieur d'Aubert, laissez terminer M. le ministre ! Vous pourrez prendre la parole pour défendre vos amendements.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. Toujours à propos de la décentralisation et de la conquête de nouveaux publics, je me contenterai pour ménager le temps de l'Assemblée, d'énoncer quelques têtes de chapitre :

La politique nouvelle pour les jeunes, et notamment pour les pratiques artistiques ; la politique de nouveaux lieux de spectacles ; la politique pour les travailleurs — soixante conventions ont été signées avec des comités d'entreprise, ce qui constitue un fait sans précédent — ; la politique nouvelle dans les quartiers d'habitat social ; la politique pour les handicapés, les milieux hospitaliers, les jeunes du contingent, les cultures régionales et les minorités. Voici une série d'actions dont l'inspiration devrait, je crois, obtenir un large consentement. Qui serait hostile à une politique qui vise à transmettre la culture et le savoir auprès des couches les plus nombreuses et à ne pas les réserver comme ce fut le cas trop longtemps, à une minorité de privilégiés ?

Deuxième grand axe, la création. De nouveaux responsables ont été nommés à la tête des institutions nationales, qui ne sont pas sacrifiées, monsieur Toubon : Jean-Pierre Vincent à la Comédie-Française, Strehler à la tête de l'Odéon, dont le spectacle, voici deux jours, fut un triomphe, Lassalle au théâtre de Strasbourg, Jean-Claude Drouot, Patrice Chéreau, Armand Gatti, M. Bogianckino, à la tête de l'Opéra de Paris, M. Nouzev comme responsable du ballet de cet Opéra. Nouvelles nominations, nouvelles politiques pour le théâtre, pour la musique, pour le cinéma, pour la création littéraire. J'y ajoute le statut des créateurs et bientôt la présentation devant vous d'un projet de loi sur les droits d'auteur, les droits des artistes, les droits dérivés et l'œuvre audiovisuelle.

Troisième grand axe : le patrimoine. Mais si vous le permettez, je vous renvoie au dossier que, minutieusement, mes collaborateurs ont préparé pour vous. Je pense qu'il vous a été remis. Il s'efforce d'établir, direction par direction, l'ensemble des actions qui ont été menées depuis deux ans et demi.

A propos de la politique du patrimoine et des musées, je vous disais précédemment que l'effort engagé par la collectivité nationale est sans précédent. Pour la première fois, je le répète, en francs constants de 1978, le plafond des 400 millions de francs a été dépassé. Nous atteignons aujourd'hui les 700 millions, somme que vous devez comparer avec les crédits qui furent antérieurement consacrés, sous l'ancien septennat, à cette politique.

Les réalisations, vous les connaissez. Ce sont la rénovation au Louvre des salles d'antiquités grecques et romaines; la restauration à Versailles de la chapelle et des grands appartements du rez-de-chaussée; l'ouverture prochaine du musée de l'histoire de France; la fin prochaine des travaux du musée d'Orsay; l'installation du musée napoléonien en 1984 — j'étais accueilli par le maire de Compiègne voici quelques semaines, qui se réjouissait de la rapidité avec laquelle cette opération avait été menée —; la fin des travaux d'installation du musée de la Renaissance à Écouen. Autres exemples pour la province: l'ouverture du musée d'art moderne de Troyes et dans quelques jours du musée de Villeneuve-d'Ascq; la nouvelle rénovation du musée des Augustins à Toulouse; 102 rénovations de musée en 1981; 130 en 1982, plus 150 en 1983, sans parler de l'opération du grand Louvre et d'autres opérations, qui respectent, je le précise, la nouvelle clef de répartition des crédits qui veut que pour la politique des musées et du patrimoine la majorité d'entre eux soit consacrée à la province.

Devrais-je parler aussi de l'acquisition des œuvres d'art? On a évoqué ce matin l'intervention des fonds régionaux qui, de l'avis de la plupart des élus, de toutes appartenances politiques, s'est traduite par l'enrichissement des collections provinciales et nationales. Tout à l'heure, si vous le souhaitez, je vous fournirai des exemples d'œuvres de tout premier plan acquises par nos musées.

Quatrième axe: la réconciliation de l'économie et de la culture. S'agit-il d'une nouveauté? Dès le départ, lorsque je me suis présenté devant vous, j'ai indiqué notre souci d'établir avec les industriels de la culture de nouveaux rapports fondés sur le respect mutuel, sur la volonté commune de développement et d'expansion.

La réforme du cinéma est, de l'avis de l'immense majorité des professionnels et des observateurs, une réussite. Elle se traduit par une progression sans équivalent dans aucun pays du monde de la fréquentation des salles de cinéma et par un développement de la production cinématographique. Aujourd'hui, la France est un pays modèle en matière de création cinématographique.

Quant aux nouvelles décisions prises, elles visent à mobiliser encore plus les énergies, les capitaux privés et publics. Je citerai, à cet égard, l'exemple de l'institut de financement des industries culturelles qui, lui aussi, est sans équivalent dans aucun autre pays. J'ai reçu ces jours derniers plusieurs ministres de la culture d'autres pays européens. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. M. Vivien et M. d'Aubert n'écoutent pas du tout!

M. Robert-André Vivien. Mais si!

M. François d'Aubert. Nous suivons attentivement l'exposé du ministre.

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, vous n'avez pas la parole. Cessez d'empêcher M. le ministre de s'exprimer. Vous protesteriez si l'on agissait ainsi avec vous.

M. le ministre délégué à la culture. Lorsqu'on aborde des questions concrètes, l'opposition ne s'intéresse plus au débat.

M. Robert-André Vivien. Nous, nous chuchotons alors que les membres de la majorité hurlent!

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. Vous n'écoutez même pas les réponses du ministre à vos questions!

M. Pierre Bas. C'est de l'impressionnisme! Comment peut-on faire tourner la culture autour de quatre axes? Curieuse géométrie!

M. le président. Monsieur Pierre Bas, vous êtes déjà intervenu longuement ce matin. Alors, je vous en prie, n'interrompez pas! Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à la culture. J'ajoute que cet effort de développement et d'expansion s'accompagne d'un effort de rigueur et d'un souci d'économie. Et je voudrais, à cet égard, remercier publiquement les collaborateurs éminents, serviteurs

de l'Etat, qui, avec beaucoup de soin et d'attention, veillent à l'efficacité de la dépense publique et à l'usage scrupuleux des fonds publics.

Mais l'Etat, c'est vrai, n'est pas tout et ne peut pas tout faire. Ce matin, j'ai entendu qu'on l'accusait de vouloir se mêler de tout. Il n'en est rien. Et je souhaite de tout cœur qu'à ce grand mouvement pour la culture s'associent plus nombreux encore les collectivités locales, les mécènes et les industriels. Et je n'ai pas ménagé ma peine, depuis deux ans et demi, pour rencontrer chacun: les maires, les présidents de région, les présidents de conseil général. Et, croyez-moi, nombre d'entre eux, y compris de l'opposition, se félicitent des rapports nouveaux établis entre l'Etat et les collectivités locales.

Je n'ai pas ménagé ma peine pour introduire pour la première fois dans une loi de finances des mesures aussi importantes, même si elles sont encore insuffisantes, en faveur du mécénat. Ainsi, on n'a pas relevé le fait que nous avons décidé cette année — et j'espère que l'opposition votera cette proposition — de porter de 2 à 5 p. 100 la possibilité pour les particuliers de déduire les dons qu'ils font aux activités artistiques et culturelles. Et je ne parle pas des divers encouragements fiscaux qui ont été introduits voici un an, comme la diminution de 50 p. 100 de la taxe professionnelle sur les salles de spectacle.

Monsieur Bas, vous qui êtes adjoint au maire de Paris, demandez à M. le maire de faire bénéficier les théâtres privés parisiens et les salles de spectacle parisiennes de cette mesure que tant de maires de France ont appliquée à leurs salles de spectacle: diminuez de 50 p. 100 la taxe professionnelle sur les salles de spectacle de Paris. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, je le demande depuis quinze ans. J'ai multiplié les propositions de loi en ce sens, et je suis heureux de voir que vous me suivez, encore que très modestement et très lentement. Enfin, c'est un début!

M. le président. Monsieur Bas, je vous en prie faites cette intervention au conseil de Paris, mais pas à l'Assemblée nationale!

M. Robert-André Vivien. Il en a le droit! C'est scandaleux! Il est député!

M. le président. Ce n'est pas scandaleux du tout! Laissez parler le ministre! Quelle manie de vouloir toujours interrompre!

M. Pierre Bas. J'y suis contraint! On m'interpelle: je réponds!

M. Robert-André Vivien. On va bientôt vous appeler Anastasie, monsieur le président! (*Sourires.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Vivien!

M. le ministre a la parole, et lui seul.

M. le ministre délégué à la culture. L'action conduite par le Gouvernement sera poursuivie, n'en déplaise à tel ou tel parlementaire de l'opposition. Je sais d'ailleurs qu'à travers tout le pays de nombreux responsables, maires, élus, se réjouissent de la politique culturelle conduite depuis deux ans et demi, et j'ai moi-même établi avec nombre d'entre eux des relations de confiance au-delà des appartenances politiques. Nous avons conclu, avec un grand nombre de municipalités, dont beaucoup dirigées par l'opposition, des contrats de développement culturel.

M. Pierre Bas. *Beati dantes!*

M. le ministre délégué à la culture. Voici trois jours encore, un éminent parlementaire, maire d'Epinal — M. Philippe Séguin — concluait avec l'Etat une convention dont il se félicitait.

Ne pas relâcher l'effort, persister, continuer, ne pas ajouter, comme certains ici ou là, une tocade verbale à telle ou telle foucade, mais au contraire consolider l'action, tel est, au fond, le sens de ce projet de budget, qui affirme des priorités et qui propose que la culture soit aujourd'hui l'un des moyens du développement.

Je répondrai maintenant aux questions qui m'ont été posées ce matin par plusieurs parlementaires.

J'aurais aimé répondre à M. d'Aubert. Malheureusement, il ne m'a pas posé de questions précises. Il a présenté des propositions brutales et formulé des accusations sans appel. Mais peut-être pourrai-je lui répondre à la faveur des questions plus précises qu'il voudra bien me poser en défendant ses amendements.

M. Touben, lui, m'a posé des questions beaucoup plus concrètes, et je l'en remercie.

Il m'a interrogé sur le projet d'institut de formation au Mont-Saint-Michel. Il s'agit de créer un centre de formation de gardiens des monuments historiques sur le terrain. La formation a lieu — et cela apaisera sans doute son inquiétude — en dehors des saisons touristiques, pendant la période d'hiver. Elle irrigue nos gardiens et les guides des propriétaires privés, et pas seulement publics, de monuments historiques, les professionnels du tourisme et les associations.

Il n'y a pas, monsieur le député, de difficultés de locaux. Une convention est en cours de négociation avec la municipalité sur l'ensemble des activités d'accueil au Mont-Saint-Michel. La formation des gardiens et guides est la clé, je crois, d'un meilleur accueil et d'une meilleure présentation des œuvres de notre patrimoine. Cette formation constitue le premier volet d'une bonne politique d'accueil. Au Mont-Saint-Michel se mettent en même temps en place, comme je l'avais déjà annoncé, des locaux d'information et d'accueil du public, une halte-garderie et une réforme des visites guidées.

M. Toubon m'a en outre interrogé sur le projet important d'institut du patrimoine. Il a évoqué le rapport Narbonne, lequel proposait une sorte d'E.N.A. du patrimoine, peut-être au détriment de la diversité et de la richesse des formations initiales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, je crois, le gouvernement précédent n'a pas pu, n'a pas voulu réaliser ce projet proposé par M. Narbonne qui, par ailleurs, avançait d'autres suggestions très intéressantes.

M. Pierre Bas. Certes !

M. le ministre délégué à la culture. Nous sommes d'accord sur ce point, monsieur le député.

Le rapport Querrien propose, lui, la mise en place d'une formation permanente après les recrutements pour les fonctionnaires de l'Etat, pour les fonctionnaires des collectivités locales et les associations. C'est ce dernier parti qui est choisi, afin d'améliorer les connaissances scientifiques des intervenants, favoriser le décloisonnement des spécialistes, mieux prendre en compte les demandes du public. M. Querrien est chargé d'une mission de définition concrète de cet institut qui devra établir des liens étroits avec les enseignants universitaires et les laboratoires du C.N.R.S. Les 940 000 francs sur lesquels vous vous interrogez, monsieur le député, doivent permettre de programmer les premiers stages expérimentaux de formation, notamment sur la documentation et la gestion des abords des monuments historiques, sur l'inventaire en milieu urbain et les cartes archéologiques.

Vous avez évoqué, monsieur le député, ce que vous appelez un dirigisme étatique qui s'exprimerait, selon vous, à travers la politique des arts plastiques. Membre du conseil de Paris et élu, je crois, responsable, vous savez bien que le choix des procédures de choix, si j'ose dire, n'est pas aisé. Aucune solution, pour la commande publique comme pour l'achat d'œuvres d'art, n'est entièrement satisfaisante. La moins mauvaise consiste à combiner les procédures pour multiplier les chances pour les artistes, tout en se gardant de choix qui seraient désastreux pour la collectivité publique. Nous nous sommes efforcés de retenir des procédures qui seront modifiées si cela apparaît nécessaire. Dans le cadre de la décentralisation, les régions sont libres de constituer comme elles l'entendent leur comité technique et participent pleinement à la désignation de leurs membres. La liste des membres n'est pas secrète : elle est publiée régulièrement. Il y a donc une transparence totale. Dites-moi clairement, monsieur le député, si la composition de tel comité ou de telle commission mérite d'être rectifiée. J'écouterai attentivement, et je pense que les autorités appelées à choisir les membres de ces commissions accorderont une grande attention à vos observations et à vos critiques. Je ne crois pas que l'on puisse citer un quelconque exemple qui témoignerait d'une volonté d'imposer un choix, une orientation ou un type d'artiste. Les œuvres qui ont été achetées montrent qu'au contraire on pourrait même parfois reprocher un excès d'éclectisme. Faut-il mieux choisir ? Comment mieux choisir ? Si vous avez d'autres propositions à faire, je suis prêt à les entendre et à apporter les améliorations nécessaires à la gestion des fonds régionaux d'acquisition des œuvres d'art.

Vous m'interrogez aussi, monsieur Toubon, sur les conditions de la construction de la salle qui s'édifie en ce moment même sur le parc de La Villette. C'est là un exemple qui illustre parfaitement le fait que, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, l'Etat ne doit pas faire tout, tout seul, et qu'il doit s'efforcer de mobiliser les bonnes volontés, privées et publiques.

Cette salle de spectacles qui va s'édifier dans quelques semaines, et qui répond au vœu d'un grand nombre de professionnels de la musique et de spectateurs, notamment les jeunes, coûtera 40 millions de francs. Sur cette somme, la contribution du ministère de la culture s'élèvera à 10 millions de francs, les 30 autres millions de francs ayant été rassemblés par la société

centrale immobilière de la Caisse des dépôts et consignations sous forme d'emprunts garantis par l'Etat. Cette salle sera gérée en concession par une société d'économie mixte, et il appartiendra à ses responsables de se rémunérer, comme il convient dans une concession, par des locations, étant entendu qu'à différents moments de l'année cette salle devra servir aussi, dans le cadre d'accords plus spécifiques avec des collectivités publiques — le ministère de la culture et, si elle le souhaite, la ville de Paris — à des spectacles favorisant la découverte de nouveaux talents et de nouvelles musiques.

Vous avez là l'exemple d'un investissement qui, dans un délai record, a permis de répondre à une attente impatiente de milliers et de milliers de jeunes de la région parisienne, un investissement qui demande un apport modeste de la collectivité nationale et offre à Paris une salle qui utilise des technologies modernes. Je vous invite à la visiter, monsieur Toubon. Vous verrez qu'une entreprise française a réalisé un exploit remarquable : créer sous une structure tendue une salle de 6 000 places en moins d'un an. J'espère que cette salle sera une telle réussite qu'elle donnera l'envie d'en construire d'autres ailleurs en France et, pourquoi pas, dans d'autres pays.

M. Jacques Toubon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la culture. Je vous en prie.

M. le président. Monsieur Toubon, c'est la deuxième fois que vous demandez à interrompre M. le ministre.

M. Jacques Toubon. Je serai on ne peut plus bref, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, vous avez la parole, avec l'autorisation de M. le ministre délégué.

M. Jacques Toubon. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que cette salle coûterait 40 millions de francs, dont le quart, soit un milliard de centimes, serait versé par le ministère de la culture. Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit bien d'une salle provisoire ?

M. le ministre délégué à la culture. Je vais répondre avec la précision qui manque tant à M. d'Aubert. (*Sourires.*)

Cette salle, contrairement à ce que telle ou telle information a pu faire croire, n'est pas une salle provisoire, au moins dans le sens suivant...

M. Jacques Toubon. Mais elle ne figure pas dans le plan du parc !

M. le ministre délégué à la culture. Je vous explique, monsieur le député !

C'est une salle qui, en effet, grâce au mode de construction qui a été retenu, peut, éventuellement, le jour venu, être transférée ailleurs, en région parisienne ou dans une autre région de France.

M. Robert-André Vivien. C'est une maison mobile ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la culture. Mais elle peut rester sur place. Elle n'est provisoire qu'en ce sens qu'elle peut être, je le répète...

M. Jacques Toubon. Démontée !

M. le ministre délégué à la culture. ... transportée et démontée.

M. Jacques Toubon. C'est un *mobile-home* !

M. Marc Lauriol. Elle est définitive, mais mobile !

M. le ministre délégué à la culture. Voilà ! Votre qualification est parfaite.

Je regrette simplement — mais je ne veux pas polémiquer à nouveau avec la ville de Paris — qu'alors qu'un besoin très important s'est exprimé depuis des années de la part des jeunes et des groupes musicaux de jeunes, la ville de Paris n'ait jamais répondu vraiment à cet appel.

M. Pierre Bas. Et Bercy ?

M. le ministre délégué à la culture. Et lorsque l'Etat a décidé la construction de cette salle, avec l'économie de moyens que j'ai évoquée, la ville de Paris n'a même pas eu le beau geste de lui accorder le permis de construire et a refusé cette salle. Celle-ci a néanmoins été construite, mais il faut qu'on sache que la ville de Paris n'a pas voulu que se construise, à Paris, une salle pour les jeunes.

M. Jacques Toubon. Il y aura 17 000 places à Bercy au mois de février ! Si ce n'est pas une salle, qu'est-ce que c'est ?

M. le président. Mes chers collègues, pensez-vous que nous allons terminer l'ordre du jour aujourd'hui si vous continuez ainsi ?

M. Robert-André Vivien. A mon avis, non ! (Rires.)

M. le président. Mais ce n'est pas vous qui présidez !

M. Robert-André Vivien. Vous m'interrogez !

M. le président. Non, ce n'est pas vous que j'interrogeais, car je connaissais d'avance votre réponse ! (Sourires.)

M. Robert-André Vivien. Vous vous adressez à vos « chers collègues ». Je n'en fais pas partie ? (Nouveaux sourires.)

M. le président. Monsieur le ministre, je vous prie de ne plus vous laisser interrompre.

M. le ministre délégué à la culture. J'essaierai, monsieur le président, de me conformer à votre directive.

M. le président. A mon conseil !

M. Pierre Bas. C'est beau Bercy, c'est généreux Bercy ! (Sourires.)

M. le ministre délégué à la culture. J'ajoute, puisque vous évoquez cette salle, qu'il n'est pas question d'établir je ne sais quelle concurrence absurde et coûteuse avec le palais de Bercy. En son temps, j'avais été moi-même consulté par M. le maire de Paris sur la construction du palais de Bercy, et je me réjouis de cette réalisation. Mais une salle de 17 000 places ne convient pas à toutes les formes de spectacle. Un certain nombre d'artistes, parmi les meilleurs, n'ont pas envie de jouer dans une salle de 17 000 places, mais devant seulement 4 000 ou 5 000 personnes. C'est leur droit et je crois que vous devez le respecter.

M. Jacques Toubon. Pour cela, il y a le Palais des sports !

M. le ministre délégué à la culture. Vous vous êtes aussi, monsieur Toubon, interrogé sur l'éparpillement des crédits concernant la culture scientifique et technique. Nous avons adopté une inscription budgétaire en respectant les règles actuelles de la présentation et en rattachant la culture scientifique et technique à chacune des administrations concernées : à la direction des musées de France, pour les musées scientifiques et techniques, à la direction du développement culturel pour les centres scientifiques et techniques et à la direction du patrimoine pour le patrimoine ethnologique de la France. Cela n'exclut pas, évidemment, une coordination, une impulsion et une politique commune. Au total, 50 millions de francs sont affectés à l'ensemble des actions pour la culture scientifique et technique. Reconnaissez donc cet effort en faveur de ces actions tout à fait nouvelles, qui n'existaient pas, ou à peine, au cours des précédents septennats.

Vous m'avez également interrogé sur le marché de l'art et sur l'amortissement des œuvres d'art. Je vous rappelle que le Parlement a décidé, il y a deux ans, sur la proposition du Gouvernement, l'exonération des œuvres d'art de l'impôt sur les grandes fortunes — je pense d'ailleurs que vous avez voté cette excellente mesure. J'affirme ici, parce que, de temps en temps, des rumeurs contraires circulent, qu'il n'est pas question de revenir sur cette heureuse décision.

M. Jacques Toubon. Il ferait beau voir !

M. le ministre délégué à la culture. Nous sommes à la recherche d'une formule, qui est difficile à mettre au point. Certains avaient proposé un système d'amortissement des œuvres d'art, ce qui est séduisant, mais s'accorde mal avec l'idée qu'une œuvre d'art en vieillissant ne perd pas forcément de sa valeur. Elle connaît des fluctuations, vers le haut et vers le bas. Par conséquent, du strict point de vue juridique, il paraît difficile, reconnaissez-le, d'appliquer dans ce domaine une formule d'amortissement.

Faut-il envisager une formule de provision pour risques, qui encouragerait les entreprises à se constituer des collections, ou imaginer une déduction supplémentaire ? Le Gouvernement est favorable au principe d'une mesure qui encouragerait les entreprises à constituer des collections d'art, en particulier par l'achat d'œuvres d'artistes contemporains.

Cette mesure ne sera pas proposée au cours de la présente session budgétaire, mais j'ai bon espoir qu'une solution pourra être trouvée le plus rapidement possible. Je rappelle, d'ailleurs, que d'autres mesures d'incitation fiscale ont été prises. J'ai évoqué le développement des déductibilités pour les entreprises et pour les particuliers. Nous allons prendre des mesures pour mieux faire connaître aux unes et aux autres les déductions fiscales dont ils peuvent bénéficier s'ils souhaitent acheter des œuvres d'art.

Vous m'avez interrogé aussi, monsieur le député, sur ce que vous appelez le « dérapage du coût des grands projets ». Je ne vois pas où vous avez puisé les chiffres que vous citez. Rien n'autorise à dire cela, tout au contraire.

Le Président de la République, instruit par l'expérience des précédents gouvernements, a tenu à « verrouiller » l'organisation de ces grands projets en créant une mission de coordination dotée de pouvoirs forts et qui contrôle, jour après jour, l'avancée des programmes de manière à respecter les enveloppes qui ont été fixées. Croyez-moi, le Gouvernement restera vigilant pour s'assurer du plein respect des engagements pris.

Je crois avoir répondu à vos questions, monsieur Toubon.

M. Jacques Toubon. Pas à la première.

A la page 71 du fascicule budgétaire, sous la rubrique : « Action 01 — patrimoine écrit et documentaire », on trouve, à l'article 20, lecture et livre, une ligne intitulée : « subvention aux entreprises » et dotée de 10 000 000. Je demandais quelles étaient les entreprises concernées, comment étaient attribuées les subventions et dans quelles conditions ?

M. le ministre délégué à la culture. Dans le plan général du développement de la lecture publique que nous avons adopté voici deux ans pour rattraper, là encore, des retards importants qui placent notre pays parmi les derniers des pays d'Europe, notamment par rapport à l'Allemagne, la Suède ou l'Angleterre, pour la lecture publique, nous avons multiplié les efforts.

Pour nous, la lecture publique, ce ne sont pas seulement les bibliothèques départementales ou municipales. C'est aussi l'encouragement à toutes les formes de lecture et un accès plus facile aux centres de lecture les plus diversifiés. Dans cette perspective, nous avons encouragé les entreprises à créer des centres de lecture, et les 10 000 000 sur lesquels vous m'interrogez sont destinés à faciliter de telles créations, en liaison avec les directions et les comités d'entreprise.

M. Jacques Toubon. Qui sont concernés : les entreprises, ou les comités d'entreprise ?

M. le ministre délégué à la culture. Les comités d'entreprise.

M. Jacques Toubon. Merci.

Plusieurs députés socialistes. C'est mieux ! C'est plus démocratique !

M. Jacques Floch. M. Toubon ne connaît rien aux comités d'entreprise !

M. le ministre délégué à la culture. Cela n'a rien de honteux, monsieur Toubon.

M. Jacques Toubon. Je n'ai pas dit que c'était honteux !

M. le ministre délégué à la culture. Au mois de juin dernier, je me suis rendu à Reims, où j'ai été accueilli très gentiment par M. le maire. Je suis allé avec lui dans différentes entreprises, chez B. S. N., chez Chaousson, et nous avons été reçus à la fois par les travailleurs et par les patrons qui se sont réjouis que, pour la première fois, un ministre de la culture aille sur place discuter, avec les travailleurs et la direction, du développement de l'activité culturelle dans l'entreprise et conclure avec eux des contrats. Il n'y a rien là de scandaleux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Marc Lauriol. Vous vous sentez accusé, mais vous ne l'êtes pas !

M. Jacques Toubon. C'est nous qui les avons créés en 1946, les comités d'entreprise ! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Vous étiez encore dans les langes de l'extrême-droite... en 1946 !

M. le ministre délégué à la culture. Ce que le général de Gaulle a pu créer en 1946 n'est pas à l'abri, on le sait bien, de vos remises en cause ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés socialistes. Voir les nationalisations !

M. Pierre Bas. Cela ne me vise pas. Depuis quarante-trois ans, je n'ai rien remis en cause de ce qu'avait fait le général de Gaulle.

M. le président. On saura que vous étiez présent aujourd'hui, monsieur Bas ! (Sourires.)

M. Pierre Bas. Grâce à vous ! (Nouveaux sourires.)

M. le ministre délégué à la culture. M. Fuchs m'a interrogé sur l'augmentation des dotations pour les écoles de musique. Elle est de 8 p. 100. Est-ce rien, alors que l'effort de l'Etat avait été multiplié par deux en 1982 ? Peut-on croire que, ligne budgétaire

par ligne budgétaire, on peut chaque année procéder à une augmentation exponentielle ? Tout responsable répondrait non. Nous avons effectué un réaménagement en 1982, nous ne pouvons pas chaque année procéder à des augmentations brutales, les finances publiques ne l'autorisent pas.

L'augmentation de 8 p. 100 consolide l'effort entrepris. Elle permettra d'accorder une subvention d'équilibre à hauteur de 25 p. 100 en moyenne aux écoles de musique agréées par l'Etat, 400 000 francs à chacune des onze nouvelles écoles classées cette année, des subventions à des écoles nationales de musique en préfiguration ainsi qu'à des écoles de la région parisienne et à des écoles de milieu rural.

J'ajoute que 15 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus au projet de budget de 1984 pour la formation professionnelle, musicale et chorégraphique.

En ce qui concerne la décentralisation, notamment en Alsace, vous formulez, monsieur Fuchs, une certaine appréciation, j'entends d'autres échos, venant de plusieurs de vos collègues et de certains maires d'Alsace appartenant à l'opposition. Votre avis n'est pas partagé, par exemple, par MM. les maires de Colmar, de Mulhouse ou de Schiltigheim, pas plus que par les maires de plusieurs communes d'Alsace qui ont conclu un contrat avec le ministère de la culture.

L'Alsace, pays qui nous est cher, peut d'autant moins, par votre voix, dire le contraire que le contrat de plan en préparation — et un contrat de plan, cela compte aussi, monsieur le député — comporte un volet culturel. Ce volet, qui est essentiel, prévoit en particulier la construction d'un nouveau conservatoire de région à Strasbourg, le développement — vous ne les aimez pas, mais d'autres les aiment — des musées techniques à Mulhouse, la création d'un centre de production cinématographique et le projet d'un centre de culture scientifique et technique à Strasbourg. L'effort qui a été engagé sera poursuivi et maintenu.

Je crois avoir répondu à la plupart des questions qui m'ont été posées. Je remercie les deux rapporteurs, M. Planchou et M. Pesce, de leurs exposés complets. J'ai, au cours de cette intervention, répondu à plusieurs de leurs préoccupations.

Oui, c'est vrai, monsieur Planchou, et contrairement à ce que peut affirmer M. François d'Aubert, les moyens en personnel sont encore modestes et le ministère de la culture ne croule pas sous la bureaucratie. Les postes nouvellement créés l'ont été avec parcimonie et les fonctionnaires de notre ministère ont souvent supplié ce manque de postes par l'enthousiasme, l'énergie, la volonté pour accomplir l'œuvre que nous leur avons proposée.

Je vous rassure aussi, monsieur Planchou, sur la consolidation des emplois culturels. Deux tiers d'entre eux seront préservés.

Pour la régulation, quel ministre technique ne s'en plaindrait pas ? Mais il faut se plier à la règle commune lorsqu'il s'agit de mieux gérer les finances publiques. Nous avons essayé d'appliquer au mieux ces directives. J'espère simplement que, compte tenu de l'expérience, si une telle régulation devait un jour intervenir, elle ne se traduirait pas par un blocage trop long du fonctionnement du ministère et qu'elle nous permettrait très vite d'agir sur le terrain.

M. Pesce a bien voulu, sur plusieurs sujets, nous dire sa satisfaction. Je crois pouvoir lui apporter les apaisements qu'il attend, en particulier pour les industries de la culture.

Monsieur Rimbault, j'ai été très heureux de vous entendre. Vous avez parlé actes concrets, actions quotidiennes, réalisations. Vous êtes un maire exemplaire qui a, en quelques années, transformé sa ville de Bourges. Nous avons œuvré d'un commun accord pour la maison de la culture, le festival de la chanson, le centre de recherche musicale, bref pour l'ensemble des activités qui honorent votre ville. Vous évoquiez le peintre Estève. On doit vous féliciter d'avoir, comme maire de Bourges, accepté la donation de ce très grand peintre et d'avoir offert pour l'accueillir, en plein cœur de Bourges, l'un de vos plus beaux bâtiments, alors que le conseil général refusait le legs.

Les rapports que nous avons établis avec vous, monsieur le maire de Bourges, nous en avons établi de semblables avec chaque maire de France, je veux dire avec chaque maire de France qui souhaite faire du bon travail pour la culture, pour rendre sa ville plus agréable, pour participer au mouvement que vous avez engagé, et ce quelle que soit son orientation politique. Je pourrais citer les maires de Grenoble, d'Avignon, d'Epinal, de Nancy ou d'autres villes de l'opposition avec lesquels nous avons patiemment, en toute sérénité, en dehors de toutes polémiques, construit pour leur ville une politique culturelle nouvelle.

M. Pierre Bas. Et avec le maire de Paris pour le musée Picasso ?

M. Bernard Schreiner. Cela va venir !

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de répondre aux questions plus précises qui vont m'être posées et d'examiner les divers amendements qui ont été présentés, notamment par M. d'Aubert, je tiens à souligner qu'il y a quelque paradoxe à entendre certains députés réclamer du gouvernement actuel des mesures plus soutenues dans des domaines où l'action de nos prédécesseurs n'avait pas été à la hauteur de leurs affirmations d'aujourd'hui.

M. Bernard Schreiner. C'est vrai !

M. le ministre délégué à la culture. Il est pour le moins étonnant, par exemple, d'entendre certains réclamer du gouvernement actuel une décentralisation culturelle encore plus hardie alors que, dans le passé, l'essentiel de l'action de l'Etat était centré sur Paris, de les voir s'interroger sur la légitimité de l'action du Gouvernement en faveur des industries culturelles, présenter même comme dérisoires les sommes importantes qui seront consacrées l'année prochaine à cette action alors même que, comme le rappelait M. Schreiner, nos prédécesseurs n'ont pas voulu faire les paris technologiques qui s'imposaient au moment opportun, de les entendre encore accuser le Gouvernement de vouloir politiser la culture alors que, dans telle ou telle ville, la chasse aux sorcières a été organisée après les élections municipales tandis qu'aucun acte — je dis bien : aucun — inspiré par la revanche politique ne peut être imputé à mon ministère.

Je pourrais, à l'inverse, citer de nombreux exemples où notre action témoigne que notre souci n'est pas de favoriser un clan ou un groupe plutôt qu'un autre, mais de faire appel partout aux meilleurs. Pourquoi ? D'abord, parce que c'est notre conviction — nous avons assez souffert, dans le passé, des atteintes aux libertés pour infliger aux autres les mêmes comportements. Ensuite, parce que c'est notre intérêt que de faire appel aux meilleurs. C'est notre intérêt que, partout, quelle que soit leur appartenance politique, les meilleurs soient choisis.

Enfin, mesdames et messieurs ! M. Rigaud, ancien directeur du cabinet de M. Duhamel, nommé par le président Mitterrand à la tête du musée d'Orsay, est-il un dangereux bolchévique ? M. Jean Mahu, ancien membre du cabinet du général de Gaulle, nommé à la tête du centre Pompidou, un dangereux djdanoviste ? Et M. Delouvrier, qui a servi sous le général de Gaulle, sous le président Pompidou et sous le président Giscard d'Estaing, est-il un dangereux communiste, alors qu'il dirige le centre de La Villette ?

Je mets au défi qui que ce soit de citer — et on l'a vu tout à l'heure — le moindre exemple qui prouve que mon ministère ait pu décider, en raison d'appartenances politiques, d'un choix plutôt que d'un autre et je souhaite de tout cœur que, lorsque les passions s'apaiseront, lorsque, enfin, le bon sens l'emportera sur les outrances, chacun puisse avec sagesse et sérénité mesurer l'œuvre accomplie.

Je ne dis pas que chacun de nos actes soit irréprochable. Sans doute pas. Et il est probable que dans l'immensité de l'action entreprise telle ou telle difficulté ait pu se produire. Mais je revendique que nous soyons jugés sur des actes, sur des faits, sur des exemples concrets. Je prends l'engagement devant chaque député présent de toujours avoir à cœur de répondre dans le détail à chaque question, à chaque demande d'éclaircissement. Le ministère de la culture est une maison de verre. C'est le ministère de tous. Vous y êtes, messieurs de l'opposition, et vous le savez, les bienvenus et toute enquête que vous souhaiteriez voir entreprendre est la bienvenue. Je ne doute pas que mes collaborateurs, les directeurs, les fonctionnaires et tous les serviteurs de l'Etat sachent, avec esprit d'ouverture et de tolérance, mener les affaires communes dans l'intérêt commun. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe socialiste, groupe du rassemblement pour la République.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes et je demande à chacun de bien vouloir respecter ce temps.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, dans votre intervention vous avez parlé de la nécessaire irrigation culturelle de notre espace national. C'est sur ce point que je souhaite vous interroger.

Trop souvent, l'action de l'Etat en matière culturelle a tendance à méconnaître l'île-de-France hors Paris. Certes, nul ne songe à contester le rôle mondial de notre capitale comme foyer des lettres et des arts, comme lieu privilégié de rencontres et de débats de toutes les cultures, de toutes les

civilisations. Mais l'Île-de-France existe hors les murs de Paris. Elle aussi est terre d'histoire; elle aussi abrite des monuments qui comptent parmi les plus beaux fleurons de notre patrimoine collectif; elle aussi est lieu de rencontres, d'échanges et de création. Il convient que la politique culturelle de l'Etat ne considère pas cette banlieue de huit millions d'habitants comme un simple parking aux portes de la ville.

Monsieur le ministre, depuis trente mois, la France d'aujourd'hui est enfin digne de son passé et de l'image qu'elle a conservée dans le monde. Nous sommes l'un des peuples qui a le plus contribué au foisonnement des idées qui ont marqué les progrès de l'humanité. Encore faut-il que nous nous donnions les moyens d'assumer nos responsabilités.

La progression constante et significative du budget de la culture montre que nous sommes enfin sur la bonne voie. Permettez-moi simplement d'attirer votre attention sur une vérité d'évidence. La culture française est aussi le produit d'un foisonnement de cultures qui puisent leur originalité dans l'histoire de terroirs différents et de milieux sociaux contrastés. N'oublions pas que notre richesse est dans notre diversité.

Dans cet ensemble, l'Île-de-France, hors la capitale, doit avoir sa place, qui corresponde à ses caractères propres. Je souhaite, monsieur le ministre, connaître vos intentions pour atteindre un tel objectif.

J'illustrerai mon propos d'un seul exemple. A Bièvres se trouve réunie l'une des plus belles collections au monde d'appareils photographiques et de documents de toute nature concernant l'histoire de la photographie. Cette collection, que nous envions les spécialistes du monde entier, est l'œuvre d'un homme admirable et de son fils. Malheureusement, ils n'ont pas les moyens de mettre en valeur les pièces, souvent uniques, qu'ils possèdent.

Depuis des années, je me bats pour que la France, qui a vu naître la photographie, ait enfin un musée qui lui soit consacré. Monsieur le ministre, vous consentez pour l'école de la photographie d'Arles un effort financier important. Puis-je espérer le même effort, dans les meilleurs délais, pour la photographie à Bièvres ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, je comprends fort bien que vous vous préoccupiez du développement culturel de la région parisienne. Il arrive que tel responsable de province s'inquiète des crédits trop importants qui seraient attribués à la région parisienne alors que telle commune située aux portes de Paris est parfois plus démunie que telle autre un peu plus éloignée de la capitale.

En la matière, je dirai, même si cela peut paraître excessif, que nous partons quasiment de zéro. En effet, à l'exception de la restauration et de l'entretien des musées, des bâtiments et des théâtres nationaux, l'action de l'Etat dans la région parisienne, hors Paris, se réduisait jusqu'en 1981 à pratiquement rien. Comme nous partions de très bas, il n'était guère difficile de progresser...

La convention que nous avons conclue avec la région Ile-de-France a assuré un transfert en sa faveur de 11 millions de francs en 1983. Contrairement à ce qui a été affirmé tout à l'heure, la région est libre d'utiliser cette somme comme elle l'entend, mais il est évidemment plus raisonnable qu'elle le fasse en prenant en considération les investissements de l'Etat.

Quant aux interventions de l'Etat en faveur des bibliothèques des écoles de musique et des écoles d'art des communes de la région parisienne, elles tendaient vers zéro en 1981, et je n'invente rien.

Ces crédits sont passés à 53,2 millions de francs en 1982 et à 55,2 millions de francs en 1983, et la progression s'affirmera en 1984.

Par ailleurs, nous avons conclu des conventions avec neuf villes et quatre départements. Une convention a ainsi été conclue avec le département de l'Essonne, qui vous intéresse plus spécialement, pour un montant de 600 000 francs, et trois conventions, pour un montant de 1 million de francs chacune, avec trois villes.

Je comprends que vous vouliez donner une envergure nationale au musée de la photographie de Bièvres, dont je connais la diversité et la richesse des collections. Je puis vous assurer que le ministère de la culture est prêt à lui apporter son soutien. Des experts du ministère se sont, au demeurant, rendus sur place afin d'étudier le projet ambitieux que vous imaginez.

Mais mon ministère, s'il est prêt à apporter sa contribution, ne peut là encore être seul à participer: il n'a pas les moyens d'être impérialiste, contrairement à ce qu'on lui reproche! Sa contribution sera évidemment liée à celles que la région Ile-de-France et le conseil général de l'Essonne pourront accorder à ce beau projet.

M. le président. La parole est à M. Roland Bernard.

M. Roland Bernard. Monsieur le ministre, « la culture n'est pas la propriété d'une classe, elle doit appartenir au peuple tout entier », avez-vous déclaré lors du dernier débat budgétaire. L'une des tâches de la direction du développement culturel de votre ministère est précisément d'assurer la conquête de publics nouveaux.

Votre volonté était, en 1983, de mettre l'accent sur les jeunes, les immigrés et les comités d'entreprise.

Cette volonté s'est concrétisée par une priorité marquée en faveur de l'action culturelle concertée avec les comités d'entreprise, par la préparation de conventions de développement culturel avec ceux-ci et la signature, le 17 juin 1983, des trois premières conventions en Champagne-Ardenne. En ce qui concerne les jeunes, elle s'est traduite par la préparation d'une politique globale pour la jeunesse, avec la mission confiée à Jean Hurstel et, en faveur des immigrés, par une incitation à la multiplication des échanges culturels.

Malgré les difficultés que vous avez rencontrées, pouvez-vous, monsieur le ministre, dresser un tableau des différentes actions menées en 1983 et nous faire part de vos perspectives pour 1984 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. L'action de mon ministère est liée à celle des collectivités territoriales, des entreprises, des autres administrations, des particuliers, des associations et des artistes; elle tend à favoriser toutes les formes de vie culturelle adaptées au terrain et à les développer auprès de publics particuliers ou spécialisés.

L'action au sein des entreprises ne se traduit pas uniquement par des subventions mais aussi par le dialogue, l'échange d'informations et, parfois, par des luttes menées en commun là où la direction de l'entreprise s'oppose au droit culturel des travailleurs. Nous avons dû, à diverses reprises, par la persuasion — impérialisme peut-être ? — convaincre des dirigeants de grandes entreprises d'accorder aux travailleurs le droit élémentaire qui consiste à pouvoir accéder aisément au centre de lecture créé par le comité d'entreprise.

Généralement, cette action de persuasion a porté ses fruits, mais je ne cache pas que telle grande entreprise continue encore à résister et à refuser ce droit élémentaire à la culture que les travailleurs expriment — je pense notamment à l'entreprise Neyrpic de Grenoble.

Nous avons, par ailleurs conclu une convention spécifique avec le ministère de la défense afin de faciliter les pratiques artistiques aux jeunes du contingent et cette action porte ses fruits; elle a donné lieu à de nombreuses initiatives de jeunes et de responsables de l'armée.

Nous menons également des actions, en liaison avec le ministère de la justice, en faveur des centres pénitentiaires, en liaison avec le ministère de la santé et le ministère de la jeunesse et des sports. D'ailleurs, les jeunes occupent une place particulière dans nos préoccupations. Nous savons bien que c'est à travers eux que nous pourrions, petit à petit, développer cette démocratie culturelle que nous appelons tous de nos vœux. Nous créons donc de nouveaux lieux pour eux; nous les encourageons à de nouvelles pratiques, en particulier musicales; nous encourageons également les chantiers de jeunes, les chantiers de restauration de monuments historiques, les chantiers fondés sur le bénévolat, en particulier d'archéologie.

Mais nous préparons d'autres actions que, faute de temps, je ne peux développer.

Dans le même esprit, nous avons, ce qui est sans précédent, reconnu réellement l'importance des cultures régionales ou communautaires et accordé aux groupes culturels ainsi qu'aux écoles d'initiation aux langues régionales ou aux langues particulières les moyens concrets de leur développement. Je pense tout spécialement à l'action que nous avons menée et que nous continuons à mener en direction des communautés de travailleurs immigrés, notamment en faveur des jeunes de la seconde génération. Ce difficile problème humain et social sera d'ailleurs évoqué à l'occasion du voyage historique du Président algérien en France. Nous n'oublions pas les enfants des travailleurs portugais. J'ai rencontré récemment le ministre de la culture du Portugal afin d'étudier selon quelles modalités leur langue maternelle pourrait leur être enseignée en même temps que le français.

Nous avons procédé à des modifications très importantes qui permettront, je l'espère, aux jeunes originaires de ces pays de vivre pleinement dans les deux cultures.

J'ai évoqué, tout à l'heure, l'action spécifique menée dans les « quartiers Dubedout », c'est-à-dire les quartiers les plus difficiles, qui deviendront maintenant les « quartiers Pesce ».

Nous avons, par ailleurs, défini une politique nouvelle en milieu rural dans le cadre des nouvelles orientations du fonds d'intervention culturelle. Des liens étroits seront établis avec les foyers ruraux : ils permettront de développer les activités artistiques dans un grand nombre de communes.

Pour le reste, puisque le temps me manque, je me permets de vous renvoyer au document qui dresse le bilan complet de l'action menée depuis deux ans et demi et dont j'espère qu'il a été distribué à chaque parlementaire.

M. le président. La parole est à M. Ibanès.

M. Jean Ibanès. Ma question concerne l'installation de la phonothèque, c'est-à-dire du centre de conservation des documents sonores et audiovisuels de la Bibliothèque nationale, au sein de l'ancien palais épiscopal de Saint-Lizier, en Ariège. J'ai appelé votre attention sur ce dossier dès le mois de juin 1981, monsieur le ministre, et, depuis cette date, vous avez porté à son avancement un intérêt persévérant pour lequel je vous exprime ma gratitude.

Cela a conduit le Président de la République, au cours de la visite qu'il a faite dans la région Midi-Pyrénées en septembre 1982, à annoncer que ce projet allait voir le jour et que sa mise en œuvre devait être engagée au début de 1984.

Celle-ci, au-delà des études de faisabilité, implique l'aménagement du bâtiment existant pour l'installation de magasins de conservation sur 4 000 mètres carrés et de laboratoires sur 300 mètres carrés, ainsi que la construction de locaux administratifs, techniques et sociaux sur 1 900 mètres carrés. Pour l'ensemble de ces travaux, le coût prévisionnel s'établit à quelque 45 millions de francs.

L'importance de cette réalisation ne se limite pas, du reste, à ses aspects quantitatifs. Outre le développement de l'emploi local qui en découlera, elle assurera la sauvegarde d'un monument ancien parfaitement approprié à sa destination nouvelle puisque ses murs, faits de matériaux traditionnels, garantissent aux magasins de conservation la stabilité climatique qui leur est indispensable.

Cette opération n'en demeure pas moins complexe et difficile à conduire. Non seulement en raison du niveau des investissements et de l'échelonnement pluriannuel des travaux qu'elle implique, mais aussi du fait de la diversité des partenaires appelés à intervenir dans son exécution : ministère de la culture, D.A.T.A.R., région Midi-Pyrénées, département de l'Ariège.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous explicitiez l'organisation prévue pour coordonner de manière efficace la mise en œuvre de ce projet et assurer sa réalisation dans les meilleurs délais. Celle-ci, dès lors qu'elle a été conduite à son terme, complètera utilement les dispositions de la convention qui vient d'être conclue entre le département de l'Ariège et le ministère de la culture, dispositions dont il me plaît de souligner qu'elles répondent harmonieusement à la demande des populations ariégeoises.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, je souhaite vous apporter les apaisements nécessaires.

J'observe au passage que c'est une forme supplémentaire de centralisation étatique que de transférer ainsi ces services dans votre belle région. (Sourires.)

M. Jean Ibanès. A notre demande !

M. le ministre délégué à la culture. Plusieurs institutions nationales ont d'ailleurs été transférées dans diverses villes de province depuis notre arrivée au pouvoir, en particulier le mobilier national.

La Bibliothèque nationale mène une grande opération d'investissement rue Vivienne et son extension a accaparé une bonne partie de ses crédits et de son énergie. Pour 1984, les études pour le transfert dans votre région des services en question sont engagées et je vous donne l'assurance que toutes les mesures seront prises dès que possible afin d'assurer la réalisation de cette promesse irréversible du Président de la République.

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Gérard Collomb. Le débat de ce matin a montré à quelles distorsions et à quelles contrevérités était parfois soumise votre politique. Vous avez immédiatement répondu à certaines allégations, contesté des chiffres faux. Mais on recourt largement à de telles méthodes au niveau de nos régions.

Aussi, dans son numéro de juin dernier, la lettre de la région Rhône-Alpes publiée par le conseil régional accusait le ministère de la culture d'un « désengagement financier inadmissible ». Le maire de Lyon reprenait ces allégations en ce qui concerne les subventions accordées par le ministère aux institutions et organismes culturels de la ville. Il vous était notamment

reproché de vous désengager financièrement au niveau des régions pour ne donner de réelle priorité qu'aux seuls grands projets parisiens.

Renseignements pris auprès de vos services, je constate que l'Etat ne s'est désengagé ni sur la région Rhône-Alpes ni sur la ville de Lyon. Au contraire, l'effort de votre ministère s'est accru de manière extrêmement sensible puisque les crédits dont aura bénéficié la région Rhône-Alpes en 1983 dépasseront les 200 millions de francs ; pour la ville de Lyon notamment, la direction des théâtres a vu ses subventions augmenter de 6,7 millions à 16,5 millions de francs de 1981 à 1983 et celle de la musique et de la danse de 30 à 47,6 millions de francs ; enfin, l'aménagement de l'ancienne école vétérinaire, destinée à accueillir le conservatoire national supérieur de musique, vient d'être entrepris avec un objectif de travaux de 75 millions de francs. Une telle situation se reproduit vraisemblablement dans d'autres régions.

Aussi, monsieur le ministre, au regard de l'importance de votre projet de budget et de celle des crédits déconcentrés dans un certain nombre de régions culturelles fortes, ne serait-il pas bon de renforcer les directions régionales des affaires culturelles en les dotant en particulier d'un véritable service d'information ? Elles pourraient alors assurer une double mission : d'une part informer les différents acteurs culturels des possibilités qui peuvent leur être offertes dans le cadre des missions nouvelles du ministère, et d'autre part, d'une manière plus large, informer le public sur l'ensemble des actions menées localement par le ministère, actions qui sont trop souvent gommées de notre réalité locale.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, je suis très heureux que vous ayez abordé cette question. Il est en effet exact, on l'a observé ce matin et on l'observe à travers les polémiques engagées par les uns ou les autres, que l'action réelle, celle qui est menée sur le terrain, n'est pas toujours assez clairement connue. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai tenu pour ce débat budgétaire à faire établir ce bilan systématique, et peut-être un peu fastidieux, de l'ensemble des actions décidées depuis deux ans et demi.

Cette action d'information, vous avez raison, monsieur le député, de le souligner, doit être conduite région par région, commune par commune.

J'avais également noté comme vous que M. le maire de Lyon avait sous-estimé, sans doute à des fins de polémique locale, l'ampleur de l'effort très important, que le ministère de la culture a consenti au bénéfice de sa ville depuis deux ans. Il s'était abstenu de m'en faire part de vive voix. J'ai eu cependant l'occasion de lui écrire pour le lui rappeler par le menu. Il m'en a d'ailleurs donné acte. Mais il est important, en effet, monsieur le député, que notre ministère, avec les petits moyens en personnel qui sont les siens, je le répète, puisse mieux faire savoir et mieux informer.

Ce matin, certains regrettaient que ce ministère « croule sous la bureaucratie ». Parlons donc un peu de la bureaucratie du ministère de la culture, en particulier dans les régions. Par qui y sommes-nous représentés ? Par des gens de valeur, certes, mais en quel nombre ? Un directeur régional est entouré de quelques collaborateurs qui parfois se fatiguent jusqu'à l'usure. Ils doivent parcourir toutes les routes de nos régions, parfois dans des conditions difficiles, et je pense en particulier à la région Rhône-Alpes ou à la région Midi-Pyrénées qui est loin d'être petite. Une poignée de fonctionnaires dans chaque région : telle est la bureaucratie de notre ministère !

Tout à l'heure, ce patrimoine auquel nous attribuons tant d'importance a fait l'objet de chiffres faux. A notre arrivée il y avait, pour 38 000 monuments protégés, 38 architectes des monuments historiques. Et l'on se plaint de leur lenteur ! Encore faut-il qu'ils puissent accomplir leur métier. Un architecte des monuments historiques pour mille monuments ! Voilà la bureaucratie sous laquelle nous croulons !

Le patrimoine d'aujourd'hui n'est plus seulement composé des monuments historiques. Il est constitué aussi des objets mobiliers, du patrimoine photographique et ethnologique. Vous concevez alors l'immense tâche que, région par région, chacun de nos fonctionnaires doit accomplir. Vraiment, nous sommes loin de la bureaucratie excessive !

Toutefois, monsieur le député, et je retiens votre observation très judicieuse, il faut en effet mieux faire savoir, mieux faire connaître notre action. Je m'y emploierai de mon mieux. A vous aussi, mesdames et messieurs les parlementaires, de faire savoir aussi par les moyens dont vous disposez l'action bienfaitante pour laquelle vous voulez bien chaque année voter les crédits de mon ministère.

M. le président. La parole est à M. Alaize.

M. Jean-Marie Alalze. Monsieur le ministre, l'une des premières actions de votre ministère, dès 1981, fut de relancer et de promouvoir la lecture publique par toute une série d'actions et de décisions, en particulier par un projet de loi sur le prix unique du livre et par un programme d'équipement des départements délaissés en bibliothèque centrale de prêt.

C'est ainsi que le département de l'Ardèche a été retenu pour recevoir un tel équipement, inauguré par la nomination d'une bibliothèque et par la mise en place d'une équipe et d'un matériel de démarrage.

Le quasi-doublement d'un budget, jusque là misérabiliste et trop orienté vers le prestige et l'élitisme, a déjà permis de rattraper des retards. Aujourd'hui, alors que l'évolution se poursuit vers le seuil de 1 p. 100 du budget de l'Etat, je voudrais savoir à quelle échéance est prévue la construction de la bibliothèque centrale de prêt de l'Ardèche et avoir l'assurance qu'une attention particulière et favorable sera accordée au projet de bibliothèque centrale de prêt étalée. Cette formule est en effet de nature à « coller » de manière satisfaisante à une réalité géographique qui la rend souhaitable, tout en réduisant considérablement les coûts de fonctionnement engendrés par le transport des livres depuis un point unique et en permettant un gain appréciable de temps et donc d'efficacité.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, j'ai évoqué tout à l'heure l'action qui a été menée en faveur du livre et de la lecture publique depuis deux ans et demi. S'agissant plus spécialement des bibliothèques centrales de prêt, je tiens à rappeler qu'en 1983, les crédits de fonctionnement s'élevaient à 335 millions de francs et que 17 bibliothèques centrales de prêt ont été créées en 1982. Par ailleurs, l'information est assurée dans vingt bibliothèques. De nouveaux équipements ont été décidés et notamment la création de nouveaux bibliobus.

En ce qui concerne les équipements, 46 millions de francs ont été accordés pour assurer la construction des bibliothèques centrales de prêt.

Pour répondre plus précisément à votre question sur la bibliothèque centrale de prêt de l'Ardèche, je vous indique que les travaux commenceront en 1984 et seront, je l'espère, terminés à la fin de l'année 1985.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, depuis cinq ans, le ministère de la culture a mis en place une grande politique de la musique, cohérente, dynamique et efficace. L'aide aux collectivités locales dans ce domaine a progressé de façon très substantielle et très spectaculaire, notamment pour les conservatoires nationaux de région. L'année dernière, en effet, la participation de 25 p. 100 à leurs frais de fonctionnement que le ministère accorde aux collectivités locales avait été presque atteinte.

Or, dès cette année 1983, que se passe-t-il ? Nous constatons, en tout cas pour le conservatoire national de région de Versailles, une diminution de 12 p. 100, en francs courants, des aides de l'Etat. Alors, je vous pose la question monsieur le ministre : comment voulez-vous que cet appétit musical, que vous évoquiez à juste titre tout à l'heure, puisse se développer dans le contexte inquiétant d'une diminution des crédits d'Etat en faveur de nos conservatoires nationaux de région ?

Je ne demande certes pas une augmentation exponentielle de cette participation. Je souhaite simplement que l'engagement que vous avez pris devant nous l'année dernière, monsieur le ministre, c'est-à-dire d'assurer 25 p. 100 des frais de fonctionnement des conservatoires nationaux de région, soit respecté. Malheureusement, dès l'année 1983, je constate que votre engagement n'est pas tenu.

Dans une longue lettre que vous nous avez envoyée pour essayer de justifier le montant de la subvention que vous nous avez accordée en 1983, vous nous expliquez que les critères d'attribution des subventions ont été modifiés. Mais, monsieur le ministre, il n'est pas normal — c'est le moins qu'on puisse dire — de modifier ces derniers sans en informer préalablement les collectivités locales.

De plus, cette diminution n'est pas justifiée, car nous avons rempli tous nos engagements. Nous comprenons fort bien que dans le cadre de conventions Etat-collectivités locales des obligations contractuelles soient prévues. Nous avons augmenté le nombre des disciplines et le nombre d'heures de musique ; nous avons limité les frais de scolarité et réalisé de gros investissements pour améliorer les conditions de travail de nos professeurs et de nos élèves. Or, pour la première fois depuis cinq ans, nous sommes pénalisés.

Puisque vous êtes friand de détails — vous l'avez reconnu tout à l'heure — je vais vous citer des chiffres précis : les subventions de l'Etat ont diminué en francs courants de 12 p. 100 pour notre conservatoire national de région, de 20 p. 100 pour notre école des beaux-arts et de 8 p. 100 pour notre bibliothèque. Monsieur le ministre, pourquoi ces baisses si importantes ? J'ose espérer qu'elles ne sont pas dues au fait que nous appartenons à l'opposition.

Est-ce pour des raisons financières, alors que, apparemment, votre budget est en augmentation ? S'il s'agit de raisons budgétaires, nous avons le sentiment que ce désengagement de l'Etat est une grave menace à terme pour l'avenir de la culture car les collectivités locales se trouvent déjà à l'heure actuelle accablées par de nombreux transferts de charges et ne pourront donc pas poursuivre l'effort très important que certaines d'entre elles ont entrepris, à votre instigation, en faveur de la culture.

Je répète donc ma question, monsieur le ministre : pourquoi ces diminutions aussi importantes ?

M. le président. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir poser vos questions dans les deux minutes qui vous sont imparties.

La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur Pinte, je vous remercie de la question très précise que vous me posez. Déjà, lors de mon audition devant la commission des affaires culturelles, vous m'aviez interpellé sur ce sujet. Je sais de quelle manière, vous-même dans votre ville et dans votre région, vous conduisez une politique soucieuse du développement de la musique, de la lecture publique et des arts plastiques.

A votre question, je répondrai sur divers points.

D'abord, face à l'ensemble des communes de France, l'Etat est dans une situation qui n'est pas simple, dans la mesure où les crédits, quelle que soit leur augmentation, ne peuvent pas croître, vous l'évoquiez à l'instant vous-même, de manière exponentielle.

Par ailleurs, dans la mesure où d'autres communes, en conduisant des politiques nouvelles pour la musique ou pour la lecture publique, élargissent le cercle des bénéficiaires, le « gâteau à partager » n'étant pas indéfiniment extensible, certaines diminutions de crédits sont, mathématiquement et techniquement, inévitables.

Je comprends bien que les communes les plus anciennement bénéficiaires de tels crédits constatent avec une certaine amertume que l'élargissement du cercle des bénéficiaires se traduit par une légère diminution de la contribution de l'Etat en leur faveur.

La question n'est pas simple à résoudre. Doit-on une fois pour toutes fermer la porte d'accès et déclarer qu'en France, il y a un « club des communes privilégiées », de toutes tendances politiques d'ailleurs ? Il serait constitué de celles-là mêmes qui, il est vrai, ont été les premières et voici longtemps déjà, à consentir, comme la vôtre, un effort important pour l'éducation musicale ou pour la lecture publique. J'avoue que je me pose moi-même souvent la question.

Je pourrais vous répondre, pour apaiser votre inquiétude, qu'en 1982, alors que nous n'avions pas élargi encore le cercle des bénéficiaires, les augmentations de crédits ont été sensibles, en particulier pour les écoles de musique, pour les écoles d'art et pour le fonctionnement des bibliothèques municipales, puisque la participation de l'Etat est passée en moyenne de deux à plus de vingt p. 100 dans leur budget de fonctionnement.

Compte tenu de ces explications, monsieur le député, je vous demande de bien vouloir rapporter les chiffres que vous citez à une période qui ne suit pas celle d'un seul exercice budgétaire, mais d'examiner la progression d'ensemble par rapport aux quatre années écoulées. Dès lors, force est de constater que l'évolution des contributions de l'Etat concernant votre commune depuis 1980 est globalement positive.

Néanmoins, et c'est le deuxième aspect de ma réponse, les critères d'attribution, si précis soient-ils, méritent éventuellement d'être améliorés ou corrigés. J'ai d'ailleurs demandé aux directions concernées de rechercher si, éventuellement, dans votre cas concret, l'application des critères retenus aboutit à une injustice. Si tel est le cas, nous essaierons de la réparer l'an prochain. En tout état de cause, je souhaite que l'ensemble des élus, toutes tendances confondues, réfléchissent avec nous à un meilleur mode de répartition du gâteau commun qui, je le répète, n'est pas indéfiniment extensible.

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Dans le cadre de la décentralisation, votre ministère a ouvert un dialogue fructueux avec les collectivités locales et avec les élus.

En effet, la mise à la disposition de chaque région d'une dotation spéciale lui donnant les moyens de développer sa politique culturelle doit être soulignée, monsieur le ministre,

comme une mesure particulière et intéressante. C'est le cas de la région Basse-Normandie. Le cofinancement par l'Etat et la région de fonds comme le fonds régional d'art contemporain ou le fonds régional d'acquisition pour les musées permet de prendre en compte des domaines souvent négligés précédemment. Mais il est aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur les conséquences de la décentralisation après cette période intermédiaire.

La loi a certes indiqué les secteurs concernés par la décentralisation dans le domaine culturel — tel est le cas, notamment, des archives et des bibliothèques centrales de prêt au niveau du département — mais je souhaiterais avoir des précisions, monsieur le ministre, sur le processus de cette décentralisation et sur ses retombées effectives à l'échelon local, tant sur le plan financier que sur le plan institutionnel.

Les dotations globales dont bénéficieront les collectivités seront-elles réellement au niveau des besoins pour des secteurs culturels aujourd'hui en pleine expansion ? En d'autres termes, jusqu'à l'Etat accompagnera-t-il les efforts qu'il incite aujourd'hui les collectivités à développer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, vous posez une question très importante qui a été abordée à plusieurs reprises lors du débat sur les lois de décentralisation.

Vous n'ignorez pas que j'ai moi-même plaidé avec succès, avec votre appui et celui de nombreux parlementaires, pour que la décentralisation entendue au sens de transfert d'institutions, aujourd'hui totalement ou partiellement financées par l'Etat, s'opère progressivement non pas pour retarder sa mise en application, mais pour essayer d'établir un minimum de justice entre l'ensemble des départements et communes de France.

Plus concrètement, votre question rejoint, sur le fond, celle de M. Pinte. Le développement culturel est inégalement assuré selon les régions, les départements et les communes.

Eût-il été légitime que nous transférions du jour au lendemain la responsabilité des bibliothèques centrales de prêt au bénéfice des départements abandonnant les dix-sept départements qui en étaient dépourvus ? Cela n'aurait pas été juste. C'est pourquoi j'ai plaidé avec succès, je le répète, auprès du Gouvernement et auprès du Parlement pour que ces transferts soient progressifs. Dès lors, le moment venu, les divers plans de remise à niveau ou de mise à niveau auront, je l'espère, porté leurs fruits pour les bibliothèques municipales, pour les écoles de musique, pour les bibliothèques centrales de prêt.

C'est pourquoi la date retenue pour les transferts, dans la loi du 22 juillet 1983, est celle du 1^{er} juillet 1986, sauf pour les bibliothèques départementales qui ne seront transférées qu'en 1987.

Si l'effort que nous demandons à présent est poursuivi avec la même détermination et la même obstination pendant les trois années à venir, j'ai bon espoir que nous établirons un minimum de justice : le jour où se produiront ces transferts, ni les communes ni les départements bénéficiaires ne seront trop pénalisés, je l'espère.

La réponse que je me permets de vous fournir, monsieur le député, est donc la suivante : oui, il faut s'entêter, s'entêter à assurer la meilleure couverture possible du territoire de toutes les régions, de tous les départements et de toutes les villes pour réaliser, autant que faire se peut, l'égalité entre les collectivités territoriales.

M. le président. La parole est à M. Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, voilà près d'un an, vous déposiez sur le bureau de notre assemblée un projet sur l'enseignement de la danse. Le texte était d'autant plus attendu qu'il est indispensable, vous l'avez reconnu vous-même, que votre ministère dispose d'instruments de vérification des compétences.

Or, depuis le dépôt de ce projet, plus rien ! L'autre jour, en commission, je vous ai interrogé à ce sujet, sans recevoir de réponse. C'est la raison pour laquelle je vous demande une nouvelle fois : que devient ce texte sur l'enseignement de la danse ? En d'autres termes, où en êtes-vous pour l'amélioration des conditions de l'enseignement de cette discipline ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, aussi impatient que vous, je souhaite aboutir le plus vite possible à une conclusion que j'espère heureuse.

Ce projet de loi sur l'enseignement de la danse, approuvé par le conseil des ministres sur ma proposition, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au début de l'année

1983. Depuis, certains parlementaires ou certains représentants de l'administration ont souhaité que des améliorations complémentaires lui soient apportées.

Je forme le vœu que les uns et les autres puissent au plus vite, en accord avec notre ministère, parvenir à une conclusion qui permettra l'adoption du texte au printemps prochain.

En tout cas, je n'emploierai, de mon côté, à faire sortir de l'ornière cette affaire qui n'a que trop tardé à trouver une issue.

N. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, il existe une différence notable entre le budget voté par les assemblées et les crédits effectivement engagés au cours de l'exercice budgétaire, à cause de la subtile opération dite « de régulation », dont nous avons longuement parlé cet après-midi.

Cette pratique d'économie budgétaire a frappé en 1982, et plus encore en 1983, de très nombreux secteurs. Mais s'est-on interrogé sur son incidence en ce qui concerne les opérations de restauration des monuments historiques ?

En effet, les crédits affectés à ces opérations sont, chacun le sait, particulièrement porteurs d'emplois. On a pu établir qu'une somme de 150 000 francs de crédits de restauration correspondait à un emploi. Il faut aussi compter avec l'effet multiplicateur des subventions de l'Etat abondées par les apports des collectivités locales et des propriétaires privés.

Dans un projet de budget où le ministère de la culture présente comme une priorité la dimension économique de la culture, ne serait-il pas opportun de veiller à ce que les crédits de restauration des monuments historiques, déjà insuffisants pour maintenir en état notre patrimoine monumental, ne souffrent plus de la redoutable « régulation » budgétaire.

Quelles assurances pouvez-vous nous donner dans ce domaine pour 1984 ? En 1983, 30 p. 100 en moyenne des crédits annués et votés n'ont pas été délégués.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, la régulation budgétaire a des conséquences qui s'appliquent à tous les ministères : celui de la culture ne saurait y échapper.

Comme vous, je pense que la restauration des monuments historiques est créatrice d'emplois. Elle nécessite peu d'importations de produits ou de machines. Elle favorise le maintien d'activités artisanales de haute qualification. L'effort du Gouvernement en faveur de la restauration s'est d'ailleurs traduit par une augmentation très importante des crédits.

Certes, il y a eu régulation budgétaire, mais je tiens à vous annoncer une bonne nouvelle — elle le sera si vous vous décidez à voter, au moment opportun, les crédits en question — : pour pallier les difficultés que le mécanisme entraîne, le Gouvernement a décidé de proposer en collectif budgétaire l'ouverture de 36 millions de francs d'autorisations de programme destinées, pour l'essentiel, aux monuments historiques.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le ministre, en exergue, en quelque sorte, avant de vous poser ma question sur le cinéma, je tiens à ajouter un bref commentaire sur des propos que nous avons échangés précédemment.

Dans un esprit de concision, donc nécessairement d'une façon un peu brutale, j'ai déclaré qu'un éminent juriste, connu aussi pour son talent d'avocat, ne connaissait rien aux problèmes du cinéma. C'était évidemment exagéré : il faut dire que son rapport m'avait laissé sur ma faim !

Mais, puisque vous m'avez répondu que ces problèmes il ne les connaissait pas moins que moi, je vous suggère de fouiller dans les archives de votre ministère. Vous constaterez que, depuis seize ans, je suis le spécialiste du cinéma pour le groupe du rassemblement pour la République. J'ai pris l'initiative de réunir une « table ronde » qui a permis de faire bénéficier l'industrie du cinéma du taux réduit de la T.V.A. En outre, mes entretiens avec les distributeurs, les programmeurs, les exploitants, les personnels techniques et les artistes m'ont permis d'acquérir quelques notions dans ce domaine !

Cela dit, monsieur le ministre, j'en viens à ma question. Lors de l'examen de la loi sur la communication audiovisuelle, vous aviez défendu, avec d'ailleurs un grand talent, à propos des articles 83 et 89, une certaine conception de ce que l'on pouvait appeler le principe de la hiérarchie à respecter entre les différents moyens de diffusion des films. J'ai retenu que vous aviez établi un ordre : les salles, la vidéo — au bout d'un an —, la télévision à péage et la télévision classique.

Mais la déclaration du 25 octobre de votre collègue M. Fillioud a jeté le trouble dans les esprits des spécialistes, dont je m'honore d'être, ainsi que dans celui de plusieurs de mes collègues ici présents, mais surtout dans l'esprit des profes-

sionnels. Pour qu'un film soit diffusé par le fameux « Canal Plus », le délai retenu serait de six à neuf mois pour les films ayant totalisé en exclusivité moins de 110 000 entrées et de neuf à douze mois pour les films ayant fait entre 110 000 à 350 000 entrées. Pour les films ayant franchi le cap des 350 000 entrées, il y aurait « quatre quarts », si je puis dire, comme en pâtisserie, quatre délais différents, s'échelonnant de neuf mois à plus de dix-huit mois : un quart dans un délai de neuf à douze mois, un quart dans un délai de douze à quinze mois, un quart dans un délai de quinze à dix-huit mois et un quart dans un délai de plus de dix-huit mois.

Pour de nombreux films, par conséquent, le délai de diffusion par « Canal Plus », monsieur le ministre, sera plus court que le délai vidéo, ce qui me semble constituer une contradiction dans votre politique dont vous avez pourtant tout à l'heure affirmé la cohérence — certains de mes collègues vous ont rendu hommage à cet égard. Moi, j'ai gardé précisément le souvenir de l'enveloppe de 35 millions de francs : vous l'aviez « sortie » dans votre budget pour éviter la mort de certaines petites salles que vous vouliez faire « renaitre » ; vous l'avez affirmé l'an passé de même que l'année d'avant.

Ainsi, d'un côté vous accordez des crédits pour que revivent les petites salles et, de l'autre, la politique de programmation décidée par le Gouvernement condamne à mort, à très court terme, les petites salles.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de la position adoptée par la profession, notamment des accords du B.L.I.C. — Bureau de liaison des industries cinématographiques ? Les contradictions que j'ai relevées entre votre politique et celle de votre collègue chargé de la communication ne sont-elles qu'apparentes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, sur la question de la hiérarchie dans les délais de diffusion, je n'ai pas changé d'avis, pas plus que vous d'ailleurs, et nous avons raison tous les deux.

En effet, si l'on souhaite offrir à chaque film le maximum de chances d'être amorti, ce qui est la condition nécessaire pour avoir une industrie nationale du cinéma, il faut établir un minimum de règles applicables aux divers modes de diffusion des films. Nous sommes tous d'accord pour considérer que l'ordre de passage est le suivant : les salles de cinéma, la vidéo, les réseaux câblés, les télévisions de service public.

L'expérience et le raisonnement montrent que seuls les pays qui ont su préserver leur réseau de salles de cinéma ont su aussi maintenir leur potentiel national de production. Actuellement, dans le monde cinématographique, seuls deux pays sont dans ces conditions : les Etats-Unis et la France, le cas très particulier de l'Inde mis à part.

Après la diffusion en salle viennent donc, la vidéo, puis les réseaux câblés, les télévisions de service public.

L'apparition du quatrième canal ne modifiera pas le principe même de la hiérarchie dans le temps des divers modes de diffusion. Quels que soient les délais arrêtés en définitive pour la diffusion des films par la quatrième chaîne, il conviendra, au moment opportun, de réexaminer le délai de diffusion pour les films vidéo : sans doute devons-nous le raccourcir. Dans quelles conditions ? Dans quelle fourchette ? La question mérite encore réflexion, et la réponse suppose une négociation et une discussion avec les professionnels.

M. Robert-André Vivien. Que vous pilotez ?

M. le ministre délégué à la culture. Naturellement !

La politique en faveur des salles, dont vous avez reconnu qu'elle était positive, sera poursuivie. Elle porte déjà ses fruits. Actuellement, dans de nombreuses communes périphériques, dans de petites communes rurales ou dans des communes de moyenne importance, on assiste à l'ouverture de salles de cinéma, à la satisfaction des municipalités et des populations.

Parmi les mesures que le Gouvernement vous propose dans le projet de loi de finances pour 1984 figure une disposition tendant à réduire la taxe professionnelle pour les petits exploitants. Cette mesure répond à notre préoccupation de voir se développer à travers notre pays le réseau des salles de cinéma.

Notre politique demeure donc inchangée.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Monsieur le ministre, nous avons entendu bien des observations sur votre budget ! On ne prête qu'aux riches, dit-on : tout le monde sera d'accord avec moi pour, je pense, reconnaître qu'on pourrait vous appliquer le proverbe ! (Sourires.)

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 212 522 648 francs ;
« Titre IV : 128 161 953 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 437 750 000 francs ;
« Crédits de paiement : 213 425 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 281 582 000 francs ;
« Crédits de paiement : 547 542 000 francs. »

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1985.

TITRE III

« Chapitre 35-20. — Patrimoine monumental. — Entretien et réparations : 40 millions de francs. »

Ce matin, à dix heures, sur les états et les titres, soixante-dix amendements ont été déposés, dont cinquante ont été déclarés recevables. L'auteur de la plupart de ces amendements, M. d'Aubert — mais il y en a un de M. Pierre Bas — me permettra de lui rappeler que le règlement l'autorise à défendre ses amendements par titres.

Monsieur d'Aubert, si vous procédez pour un certain nombre de ces amendements à une présentation commune, vous éviteriez peut-être d'être accusé, à tort je pense, (sourires) de détournement de procédure. A vous d'apprécier !

Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 78, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 560 777 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, votre suggestion tient probablement compte de l'horaire à respecter.

M. le président. Non, monsieur d'Aubert, mais comme tous vos amendements tendent à réduire les crédits, j'ai pensé que vous pourriez présenter votre argumentation titre par titre.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, vous connaissez comme moi les règles de la discussion budgétaire. Il existe un « couperet », en quelque sorte, qui nous empêche d'ajouter des projets ou des programmes.

Lorsque nous le jugerons nécessaire, nous retirerons certains amendements, d'autant plus que le ministre délégué à la culture a déjà répondu à certaines de nos questions.

M. le président. C'est un pluriel de majesté, je suppose, puisque vous êtes le seul auteur de la plupart des amendements ! (Sourires.)

M. François d'Aubert. Puisque le ministre a eu l'amabilité de répondre à quelques-unes des questions posées à travers les amendements, qu'il s'agisse du centre de formation au Mont-Saint-Michel, ou de l'institut du patrimoine — il a été répondu précédemment à M. Jacques Toubon à ce sujet — ces amendements seront retirés.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que sur la culture on pouvait se borner à des généralités, mais qu'il fallait aussi parler de projets précis. Ce matin, dans la discussion, nous avons essayé de vous exposer notre conception des problèmes culturels et de l'ensemble des grandes masses de votre budget, en faisant ressortir notamment le poids des grands projets parisiens, les difficultés de la décentralisation et les ambiguïtés de l'action dans le domaine de l'audiovisuel.

L'amendement n° 78 intéresse justement la décentralisation ; il concerne plus précisément la délégation aux arts plastiques. Nous souhaiterions savoir quels vont être, en 1984, les crédits de fonctionnement pour cette délégation. En effet, il semble y avoir quelque confusion entre cet organisme de nature manifestement centralisatrice, quoi qu'on dise, et dont le siège est

à Paris, avenue de l'Opéra, et les interventions de la délégation par le biais, notamment, du centre national des arts plastiques, ou des multiples fonds intervenant en matière d'action culturelle à Paris et en province.

Je voudrais vous poser une question qui a été posée assez souvent à vous ou à M. Mollard : quel est le coût exact de fonctionnement de cette délégation ? Celle-ci a été créée, je crois, deux sous-directions, quelques services ou quelques missions, chacun l'a constaté.

Dans les crédits de fonctionnement ouverts au titre des arts plastiques, quelle part revient aux dépenses d'administration, qualifiées d'« extérieures » par les documents budgétaires, mais qui sont en réalité des dépenses d'administration centrale ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 78 ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Monsieur le président, étant donné le moment où les amendements de M. d'Aubert ont été déposés, la commission des finances n'a pas pu les examiner. Les délais ne lui permettaient pas de se réunir. Néanmoins, je dirai quelques mots sur cet amendement, et sur quelques autres, pour répondre à votre souci de nous faire gagner du temps.

En l'occurrence, il faut être sérieux, et je ne dis pas cela d'emblée pour être un peu provocateur. Si M. d'Aubert pose des questions concrètes, comme M. le ministre l'y a invité ce matin et au début de cet après-midi encore, je ne crois pas utile d'emprunter la procédure, quelque peu dissuative, des amendements. Votre droit d'amendement est tout à fait fondé, monsieur d'Aubert ; néanmoins, le dépôt d'amendements ne se justifiait guère si vous entendiez seulement poser des questions précises, sur certains sujets. Vous auriez pu, je crois, interroger le ministre à d'autres moments depuis ce matin !

Mais si telle n'est pas votre intention — et je remarque à travers vos amendements, une certaine tournure d'esprit, une conception précise — mon jugement sera dans ce cas bien plus sévère, monsieur d'Aubert. En effet, je me suis amusé, entre la séance du matin et celle de l'après-midi à faire un peu de comptabilité à partir de vos amendements. En additionnant les réductions de crédits que vous proposez, j'aboutis, pour le titre III, à une réduction de 68.23 millions de francs ; de 142,06 millions de francs pour le titre IV ; pour les autorisations de programme, la réduction est de 124,95 millions de francs ; pour les crédits de paiement, de 75,26 millions de francs. Il s'agit là du titre V. Pour le titre VI, vous diminuez les crédits de 386,684 millions de francs, en autorisations de programme et de 421,846 millions de francs en crédits de paiement. Au total, si mes calculs sont bons, c'est une réduction de 707,396 millions de francs de crédits de paiement que vous proposez, soit près de 9 p. 100 du budget, alors que, dans le même temps, si j'ai bien compris votre discours de ce matin, vous réclamez plus d'efficacité, plus de décentralisation, plus d'action culturelle. Premier paradoxe.

À vous suivre, monsieur d'Aubert, c'est le coût de fonctionnement pour les arts plastiques qui serait touché, et même le musée d'Orsay, qui ne trouve guère grâce à vos yeux. Le montant des crédits concernant les musées seraient réduits alors que, durant la séance d'examen du projet au sein de la commission des finances, vous vous étonniez que les moyens d'accueil de ces musées ne soient pas à la hauteur des enjeux et des ambitions. Je pourrais continuer la liste.

Vous voudriez réduire fortement les moyens concernant le théâtre de l'Europe alors que les qualités de Giorgio Strehler ne sont pas à mettre en cause.

Que vous ayez besoin de renseignements et de précisions, rien n'est plus normal, mais que vous vouliez, par ces amendements, une réduction systématique et aveugle des crédits qui vous sont présentés pose un autre problème. Vous devenez l'interprète de l'obscurantisme, comme le remarquait M. le ministre tout à l'heure, et pour le type d'action culturelle que vous entendez mettre en œuvre, un sous-secrétariat du patrimoine serait suffisant, et encore. On peut se demander si un tel département aurait les moyens de subsister !

C'est donc une véritable « tornade blanche » que vous imposez aux crédits du ministère de la culture. Vous bradez l'esprit de toute une action, bien sûr, et sans doute l'esprit de la France. Ce matin, et sans aucune malveillance, M. le ministre faisait référence à votre formation d'auditeur à la Cour des comptes. Avec ces amendements, monsieur d'Aubert, vous vous présentez comme le député des décomptes...

M. Pierre Bas. Et vous, comme celui des contes !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. ... sinon des mécomptes de la culture française !

Voilà ce que je voulais dire à propos de cet amendement, et cela me servira de préliminaire pour les autres.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre délégué à la culture. Cet amendement tend à limiter le coût de fonctionnement de la délégation aux arts plastiques. Il vise, en réalité, à m'interroger sur le coût de fonctionnement de cette délégation. Je réponds le plus brièvement et le plus précisément possible qu'il est de l'ordre de 100 millions de francs. Le seul surcoût ou plutôt le seul coût nouveau sera la création d'un poste d'agent comptable.

Réduire le coût de fonctionnement de cette délégation aboutirait à renoncer évidemment à l'ensemble des actions lancées depuis deux ans et se traduirait par la disparition de plusieurs services dont je vais vous énumérer la liste afin que vous jugiez au passage à quel point est lourde la bureaucratie qui les gère : la mission pour la photographie, trois emplois ; la mission pour la création industrielle, deux emplois ; les inspections de la création artistique, six pour l'ensemble du pays ; la mission pour l'audiovisuel, deux emplois ; les conseillers artistiques régionaux, un par région, en principe.

Voilà mesdames et messieurs, l'imposante bureaucratie qui encadre la délégation aux arts plastiques et qu'il faudrait de toute urgence supprimer !

Bien entendu, monsieur le président, monsieur le député, j'invite l'Assemblée à ne pas suivre la proposition de M. d'Aubert.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 78.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 80, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 883 664 francs. »

Monsieur François d'Aubert, cet amendement est-il déjà soutenu ?

M. François d'Aubert. Je le défends, monsieur le président.

M. le président. Je vous en prie.

Mais je vous demande pour la suite du débat de bien comprendre que vous devez défendre l'amendement qui est appelé et non pas présenter des observations sur les propos précédemment tenus par le ministre ou par le rapporteur ; sinon, je serais obligé de recourir à l'article 54 du règlement.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, les députés de l'opposition n'accepteront pas que vous limitiez leur droit de parole ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Vous l'avez déjà fait ce matin de façon fort désobligeante au cours de mon intervention.

M. le président. Vous aviez parlé vingt-six minutes !

M. François d'Aubert. Je conçois que vous puissiez être un peu de mauvaise humeur un lendemain d'un dimanche d'élections municipales !

M. le président. Non, monsieur d'Aubert, mon humeur dépend uniquement du déroulement de la séance !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je souhaite alors que vous fassiez respecter la même discipline par les rapporteurs et les orateurs de la majorité !

M. le président. L'article 54 du règlement précise notamment : « Quand le président juge l'Assemblée suffisamment informée, il peut inviter l'orateur à conclure. » Ce règlement, ce n'est pas la gauche qui l'a imposé à l'Assemblée.

M. Louis Odru. Très bien !

M. le président. Monsieur d'Aubert, veuillez donc soutenir votre amendement n° 80.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je me réserve le droit de demander une suspension de séance tout à l'heure...

M. le président. Comme il vous plaira.

M. François d'Aubert. ... pour reclasser quelque peu nos amendements en fonction de vos préoccupations et de vos suggestions.

Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier des réponses claires et précises que vous avez apportées à nos questions.

C'est vrai que, compte tenu de la procédure budgétaire, quelques amendements sont destinés à obtenir des indications et des informations du ministre. Je pardonne volontiers à M. Planchou d'avoir fait l'addition ; c'est de bonne guerre, c'est un exercice dialectique amusant. Il l'a fait une fois, mais je ne pense pas qu'il le fera pour chaque amendement.

Le musée d'Orsay nous paraît aussi important pour l'art du XIX^e siècle que le musée Georges-Pompidou pour l'art contemporain. Il constitue l'un des grands projets parisiens et il intéresse particulièrement l'Élysée, aujourd'hui comme avant 1981.

La Cour des comptes, dans son rapport de l'année dernière, a évoqué quelques problèmes dans ses coûts de fonctionnement et d'investissement, et notamment le mal que l'on avait à chiffrer l'évaluation de son coût définitif.

Je crois savoir que des demandes ont été formulées quant au nombre de gardiens, de conservateurs nécessaires pour assurer le fonctionnement futur du musée d'Orsay, et que ce nombre sera important quand celui-ci aura atteint sa vitesse de croisière. Quelles estimations pouvez-vous faire aujourd'hui, compte tenu de la nature même de ce très bel équipement ? Il serait dommage que la situation du Louvre, où un quart des salles sont fermées faute de gardiens, se reproduise au musée d'Orsay.

J'ajoute, à l'intention de M. le rapporteur, que mon souci est clair : il n'est pas de polémiquer mais bien d'exercer un contrôle parlementaire. Il est vrai que la discussion budgétaire, y compris la discussion en commission, où un président essaie également de hâter les débats, laisse rarement le temps de poser des questions. Vous-même, monsieur le rapporteur, vous êtes souvent à la même enseigne. On a beaucoup de mal à obtenir des précisions. Nous l'avons vu pour la régulation budgétaire. Eh bien ! moi, je suis soucieux d'un contrôle parlementaire efficace et précis.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. M. d'Aubert ne peut pas dire qu'il n'a pas trouvé auprès du rapporteur toute l'attention et toute la diligence nécessaires pour être renseigné sur les diverses questions qui l'intéressaient. Il se trouve que la commission des finances ne s'est pas réunie pour examiner cet amendement et, à titre personnel, j'émetts un avis défavorable à son adoption.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. J'imagine que M. d'Aubert n'est pas hostile au musée d'Orsay puisque cette grande opération, confirmée et infléchie par M. François Mitterrand, a été décidée sous l'ancien septennat. Sur le coût de construction, il est informé : l'enveloppe a été arrêtée à hauteur de 1 000 millions de francs. Non seulement son montant ne sera pas dépassé, mais j'ai bon espoir que les dépenses effectives seront inférieures.

S'y sont ajoutés des crédits d'acquisition pour les œuvres d'art car le musée doit enrichir les collections en objets mobiliers, en objets photographiques et en œuvres étrangères, en particulier des œuvres de Klimt. Le coût de fonctionnement est à l'étude. Des discussions sont en cours entre la direction du musée d'Orsay, le ministère de la culture et d'autres administrations. Dès que nous serons parvenus à trouver la solution la plus efficace, nous vous communiquerons les résultats de ces premières études. Mais il n'est pas question pour un musée qui doit ouvrir ses portes au début de l'année 1987 de dépenser, dès maintenant, des crédits de fonctionnement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis. Je voudrais faire remarquer à M. d'Aubert que j'ai conduit au musée d'Orsay une délégation de la commission des affaires culturelles, composée d'une dizaine de députés appartenant à tous les groupes politiques, qui, pendant plus de deux heures et demie, ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient sur l'avenir du musée et les problèmes que cela pouvait poser. Le dossier est donc bien ouvert par le Gouvernement et par les responsables du musée.

M. le président. Oui, monsieur le rapporteur, mais les députés ont le droit de poser des questions au ministre.

Je mets aux voix l'amendement n° 80.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 81, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

Monsieur François d'Aubert, votre amendement est-il soutenu ?

M. François d'Aubert. Il est retiré, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 81 est retiré.

Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 82, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 8 292 645 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne le fonctionnement de l'Opéra et le théâtre de l'Europe. Nous sommes tout à fait heureux qu'un homme de grand talent comme M. Strehler, que le Piccolo Teatro viennent à Paris. Néanmoins, compte tenu à la fois du climat général d'austérité, et du caractère expérimental de cette entreprise, je vous pose la question : n'aurait-il

pas été préférable d'être un peu plus progressif dans l'attribution de la subvention pour s'attacher la collaboration de M. Strehler, plutôt que de passer directement de 0 à 14 millions de francs ?

Certes, il y a eu des expériences de théâtre international, y compris à l'Opéra, mais tout miser sur une seule troupe, un seul metteur en scène, peut paraître quelque peu hasardeux malgré le talent de cette troupe et de son metteur en scène.

Aussi, monsieur le ministre, je m'interroge sur la pérennité de ce théâtre de l'Europe, compte tenu des incertitudes qui pèsent, semble-t-il, sur le metteur en scène qui est à l'origine de cette opération.

Enfin, je me permettrai de poser une question sur le fond. Je suis moi-même un passionné de théâtre. Mais peut-être ne sommes-nous pas tous capables de comprendre des pièces en anglais, en allemand ou en italien. Tout le monde n'est pas bilingue ou trilingue. Certains députés ont observé qu'un peu d'élitisme marquait quelquefois votre action. En l'occurrence, cette observation ne vous semble-t-elle pas se justifier en partie ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur d'Aubert, j'ai l'impression d'être tout à coup replongé vingt-cinq ans en arrière, à l'époque des tous débuts du Théâtre des nations, et du festival de Nancy.

Déjà, il y avait le même scepticisme à l'égard des manifestations internationales : « Jamais, vous ne réussirez à rassembler un grand public autour de grands spectacles internationaux ! » Et pendant des années, malgré les sceptiques, une belle aventure a été vécue et, dans ma ville d'origine, Nancy, qui n'était pas immédiatement portée vers le théâtre, beaucoup de sceptiques s'interrogeaient comme vous, sur la place que les langues d'autres pays peuvent occuper dans le théâtre. Pourtant, ce sont des dizaines de milliers de spectateurs qui se sont rassemblés avec ferveur autour de spectacles en langues étrangères. C'est l'honneur de la France qui, de tout temps, a su accueillir des artistes d'autres pays et, en particulier, des artistes de langue italienne. Vous qui vous passionnez pour le théâtre, dites-vous, monsieur d'Aubert, ignorez-vous ce que le théâtre italien a apporté au théâtre français aux XVII^e et XVIII^e siècles ?

M. François d'Aubert. Je l'ai souligné ce matin.

M. le ministre délégué à la culture. Le Théâtre de l'Europe est l'une des grandes réalisations du septennat du président Mitterrand. Son coût est relativement modeste si on le compare à l'immense prestige international que présente cette création qui suscite d'ores et déjà à travers l'Europe entière beaucoup de soutiens et d'envie.

Si vous regardiez de près les programmes du Théâtre de l'Europe, vous constateriez que « la Tempête » qui a obtenu un tel triomphe il y a quelques jours sera suivi d'autres spectacles qui seront donnés dans d'autres langues, en particulier, dans notre belle langue française. Je vous donne rendez-vous au début du mois de janvier pour « l'illusion comique », de Corneille, à l'occasion du tricentenaire de la mort de notre dramaturge.

M. Marc Lauriol. Il faut généraliser l'enseignement des langues étrangères !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 82. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 85, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 19 643 354 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement porte sur le fonctionnement de l'Opéra. J'ai deux ou trois questions à poser, parmi beaucoup d'autres, car cette institution est difficile à gérer — elle l'a toujours été, c'est vrai — sur les plans artistique, financier et social.

Ma première question précisément porte sur les aspects sociaux de cette gestion. Où en sont les nouvelles conventions collectives ? Pourquoi M. Paul Puau, qui avait été le négociateur attitré, se retrouve-t-il maintenant conseiller de votre cabinet, après avoir quitté la structure même de l'Opéra ? Serait-ce parce qu'il avait eu des difficultés pour négocier ces conventions collectives ? Serait-ce, comme il le laisse entendre dans une interview qu'il a donnée au *Monde de la musique*, parce que vous lui aviez donné des consignes très vagues ? Pour la salle Favart, les consignes ministérielles étaient précises, c'était la réouverture. Mais pour l'Opéra, elles étaient vagues. Il s'agissait simplement « de faire évoluer le Palais Garnier dans la perspective du futur opéra de la Bastille ».

Dans cette optique, quelle sera la vocation de la salle Garnier lorsque l'opéra de la Bastille sera construit ? L'idée qui existe plus qu'en pointillés serait de consacrer la salle Garnier exclusivement à la danse. Dès lors, comment se fera la coordination avec l'école de Nanterre. Sur le fond, il s'agit d'une réalisation essentielle et je comprends que Mme Claude Bessy en soit très heureuse, mais en période d'austérité budgétaire, voilà l'opéra consacré uniquement à la danse plus l'école de Nanterre.

Quant à la réouverture de la salle Favart, qui peut s'en plaindre ? On y donne d'excellents spectacles. Mais alors que l'opéra traverse — que dis-je ? — connaît en permanence des difficultés financières et qu'on nous annonce dans le collectif budgétaire une rallonge de 40 millions de francs pour consolider sa gestion, le budget de la culture prévoit que quatre-vingt-six emplois occasionnels de la salle Favart seront transformés en emplois permanents.

Je m'interroge sur le bien-fondé de cette mesure dans un souci de bonne gestion des deniers publics. Vous allez me répondre qu'il était essentiel pour la sécurité, pour le bien-être de ces personnels qu'ils soient titularisés, qu'ils occupent des emplois permanents. Mais à l'opéra cohabitent vingt-cinq corporations, dont on connaît les talents, y compris celui de bloquer le fonctionnement de l'institution lorsqu'elles le souhaitent. Dans ce contexte, vous paraissait-il souhaitable, monsieur le ministre, que ces quatre-vingt-six emplois occasionnels soient rendus permanents ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur d'Aubert, les conventions collectives sont en cours de négociation sous l'autorité du nouveau président de l'opéra de Paris, M. André Larquié. Comme il va de soi pour un établissement autonome, je laisse aux partenaires concernés le soin de négocier et de conclure des conventions qui, je l'espère, permettront à l'opéra de fonctionner de manière plus efficace et plus économe des fonds publics.

Quant à la liaison avec l'opéra de la Bastille, je l'ai déjà évoquée à plusieurs reprises. Le Palais Garnier est appelé à devenir le palais de la danse et à centrer ses activités sur la danse et la chorégraphie, alors que l'opéra de la Bastille se consacrerait plus particulièrement à l'opéra.

Mais, pour l'année 1984, je ne vois pas en quoi vous pouvez être alarmé par la situation de l'opéra de Paris. Elle est bonne ; elle montre, au contraire, que le public répond avec plus de force que jamais à l'appel de ses nouveaux dirigeants, M. Bogianckino et M. Noureev.

Puisque vous m'interrogez à ce sujet, j'aimerais répondre d'un mot à une observation de M. Toubon, qui, hélas, n'est plus là.

M. Marc Lauriol. Mais nous sommes solidaires !

M. le ministre délégué à la culture. Il a déploré que le Théâtre musical de Paris, que la municipalité dote généreusement, reçoive de l'Etat des subventions bien moindres que l'opéra de Paris. Mais il a oublié de préciser que ce théâtre ne créait aucune production. Si, demain, les ensembles financés par l'Etat venaient à le désertier, croyez-moi, il pourrait fermer ses portes. Récemment, il a reçu l'ensemble intercontemporain, financé par l'Etat. L'année dernière, c'étaient les spectacles Rameau, financés eux aussi par l'Etat. Par conséquent, sans les financements de l'Etat, le Théâtre musical de Paris n'existerait pas.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 85.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 86 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert...

Ne vous pressez pas surtout ! Nous avons tout notre temps.

M. Marc Lauriol. Laissez lui au moins le temps de se lever, monsieur le président !

M. François d'Aubert. Monsieur le président, si c'est ainsi que vous entendez présider aujourd'hui, je demande une suspension de séance de cinq minutes au nom du groupe U. D. F.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. François d'Aubert, pour soutenir l'amendement n° 86.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je m'étonne, au travers de cet amendement, du coût de fonctionnement de la mission « Bastille », car la dotation est de taille : 12 millions de francs environ. Elle recouvre, notamment, des études pour la maîtrise ou pour l'animation et la création de seize emplois nouveaux. Nous savons par ailleurs que des missions sanitaires se promènent un peu partout dans le monde pour visiter les opéras ou plutôt les caves des opéras.

L'opéra de la Bastille, voilà une fort belle opération, dont l'utilité n'est pas non plus contestable. Le lieu d'implantation pose quelques problèmes d'architecture, de compatibilité avec ce qui existe déjà sur cette place, mais ne chipotons pas là-dessus. Mon inquiétude porte sur les crédits de fonctionnement actuels. Pour une salle qui n'existe pas encore, elle coûte déjà fort cher en frais de mission.

Or, s'il est un domaine où il importe de voter un peu moins de mesures nouvelles c'est bien celui-là. Nous trouvons donc excessif le coût de fonctionnement de la mission « Bastille », pour les études, la maîtrise et l'animation, et nous avons le sentiment qu'il doit y avoir là un peu de gaspillage.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 86.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 88 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 14 407 875 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, comme pour l'opéra de la Bastille, je propose de remédier aux excès auxquels donnent lieu les frais de mission, mais il s'agit, en l'occurrence, de la mission qui a été confiée à M. Biasini.

Ce matin, vous nous avez indiqué le montant total des crédits affectés aux opérations parisiennes. Mais, s'il existe deux opérations siamoises, c'est bien la réalisation du grand Louvre et le transfert du ministère des finances. Vous conviendrez donc qu'il est logique de regarder aussi combien coûte ce transfert. Ces crédits, hélas ! figurent au budget des charges communes du ministère de l'économie et des finances. Hélas pour la clarté des choses, car le coût des projets parisiens ne prend sa signification vraie que par addition des crédits inscrits à votre budget et à celui des charges communes.

Voilà pourquoi et comment nous en arrivons, nous, au total de 5 milliards de francs d'autorisations de programme pour les opérations parisiennes. Si l'on ajoute aux quelque 600 millions de francs à la charge de votre ministère, les autorisations de programme inscrites au budget des charges communes pour le musée de la Villette, c'est-à-dire 1,720 milliard de francs, et pour le transfert des finances, soit 2,462 milliards de francs, on aboutit bel et bien au chiffre exorbitant de cinq milliards !

Mais j'en reviens à la mission Biasini. Nous estimons qu'elle coûte cher. Dix-neuf emplois nouveaux vont être créés. Et puis M. Biasini est un grand habitué des missions de l'avant comme de l'après 1981. C'est son droit. Mais quand sa mission se déplace, elle le fait avec un certain luxe. Vous me direz que je suis mesquin, mais c'est cela, les « petits frais généraux » de l'Etat. Quand on va aux Etats-Unis visiter les musées, on part à huit et on voyage en Concorde ! C'est très bien pour combler le déficit d'Air France, mais est-ce vraiment nécessaire ?

Je ne vous en fais pas personnellement grief, monsieur le ministre, mais, manifestement, ces missions donnent lieu à quelques petits abus. Vous entendez serrer la vis en ce domaine. Eh bien, c'est en rognant sou après sou que vous parviendrez à nous démontrer que ces grands projets ne sont pas déjà source de gaspillage, avant même d'être sortis de terre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Encore une fois, l'ensemble des mesures proposées par M. François d'Aubert se traduiraient par une réduction des crédits de 707 millions de francs. Leur adoption reviendrait à paralyser le fonctionnement des grandes institutions culturelles, à supprimer toute initiative, toute action culturelle digne de ce nom.

Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. M. François d'Aubert s'empêtre dans les chiffres et les imputations. On apprend sur les bancs des facultés de droit que les charges communes sont rattachées au ministère de l'économie et des finances, et on voit mal comment on pourrait imputer la construction d'un nouveau ministère de l'économie et des finances sur le budget de la culture.

M. Biasini est le responsable de l'opération grand Louvre. Comme chacun le sait, c'est un des dangereux extrémistes que j'ai nommés à la tête des institutions nationales et qui vont « marxiser » un peu plus la culture, le patrimoine et le reste !

Oui, il lui faut, à lui et à son équipe, un minimum de moyens pour mener cette opération dans de bonnes conditions et d'un pas rapide, de manière à assurer son caractère irréversible. Je m'oppose donc à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 88. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre III, de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 89, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 11 748 555 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 89 est retiré.

Sur le titre III de l'état B, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 90, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 702 032 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire également.

M. le président. L'amendement n° 90 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 92 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 10 259 333 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, des amendements viennent d'être distribués, je vous demande une minute...

M. le président. Non, monsieur d'Aubert, les amendements étaient distribués quand la séance a été suspendue tout à l'heure. Je vous signale que nous avons déjà plus que doublé le temps prévu pour ce budget par la conférence des présidents, à laquelle siège le président de votre groupe, et vous y avez largement contribué.

Maintenez-vous votre amendement ?

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 92 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 93 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 900 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. J'avais dit à M. le ministre que je le retirerais.

M. le président. L'amendement n° 93 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 94, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 14 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement a déjà été défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Défavorable !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 94.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 95, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 940 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 95 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 98, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 22 139 399 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne les interventions du ministère portant sur le théâtre.

Depuis 1981, il y a eu au moins un progrès quantitatif puisque de nombreuses troupes théâtrales sont désormais subventionnées. Certaines — 305 — le sont après avis d'une commission ; d'autres — 124 — le sont directement. Monsieur le ministre, quels sont les critères retenus pour attribuer une subvention à ces compagnies, qu'elles soient « en » ou « hors » commission ?

Dans une récente interview, vous déclariez que certaines compagnies avaient tendance à « s'autodésigner ». Est-ce à dire que vous avez quelque doute sur la manière dont les subventions sont allouées à ces compagnies, sur leur avenir, sur la qualité de leur travail. Voilà une question importante. De nombreux professionnels sont attentifs. M. Herminier vous a même posé une question écrite à propos de l'exclusion d'une compagnie de Marseille, derrière laquelle il voyait une petite manœuvre politique.

Nous, nous ne faisons pas de polémique. Pour nous le problème est de savoir si ces compagnies attirent un plus grand public, grâce aux moyens qui leur sont donnés. Je pense à certaines opérations. Ainsi le Théâtre des Amandiers à Nanterre est le premier exemple d'un théâtre qui, pour le montage d'une nouvelle pièce — *Les Parapents*, de Genet — a certes changé les décors mais a en outre complètement modifié la salle. On a reconstitué une salle de cinéma des années 40. C'est très intéressant sur le plan de la mise en scène, mais doit-on en conclure qu'il y a pléthore d'argent dans certaines compagnies ?

Je parlais ce matin de M. Jérôme Savary, qui a dit qu'il était bien content de travailler dans le privé. Bizarre hommage qu'il vous rend, monsieur le ministre, vous qui l'avez aidé, je crois, à sauver son théâtre ! Il a même déclaré, à l'occasion de la présentation de sa dernière mise en scène de *Cyrano de Bergerac* : « On a mangé en un an trois ans de subventions ! »

Pensez-vous que la gestion des crédits des compagnies théâtrales est suffisamment rigoureuse même s'il est difficile de porter une appréciation qualitative sur celles qui méritent ou qui ne méritent pas ce genre d'aide ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. La commission est contre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Je crois que M. d'Aubert s'empêtre dans les diverses lignes du budget de la culture et confond les compagnies « hors commission », les compagnies « en commission », les théâtres d'un type tout à fait nouveau.

Mais au fond, l'essentiel pour lui est d'abord de faire de l'obstruction et de porter des accusations sans fondement contre des personnes.

Patrice Chéreau est un des grands metteurs en scène français. Je m'honore de lui avoir permis de s'installer à Nanterre, avec l'accord de la municipalité, et d'y créer un lieu de spectacle tout à fait inédit qui d'ores et déjà est un immense succès.

Je ne vous ai pas repris ce matin, monsieur d'Aubert, lorsque vous avez attaqué Jérôme Savary et que vous avez mis en cause ses spectacles. Je vous invite, vous qui prétendez aimer le théâtre, à aller voir sa dernière mise en scène au théâtre Mogador.

M. François d'Aubert. Je ne vous ai pas attendu !

M. le ministre délégué à la culture. Interrogez-vous sur vos ressemblances avec le comte de Guiche (*sourires*) ; l'acteur qui joue le rôle le représente admirablement.

Pour répondre à votre question précise, je vous signale que les commissions, composées de personnalités indépendantes, choisissent librement les compagnies qu'elles considèrent comme devant être subventionnées « hors commission » ou directement par le ministère de la culture. Contrairement à vous, je respecte leur jugement ; je suis leurs avis.

Certes, l'administration a organisé une série de contrôles pour s'assurer du bon usage des fonds publics, en conformité avec les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je m'oppose à l'amendement n° 98.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 98.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 99 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 22 539 399 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, j'ai cité une interview de M. Jérôme Savary, au *Figaro Magazine*.

M. le président. Monsieur d'Aubert, votre amendement porte sur la répartition des aides accordées au secteur public et au secteur privé, que vous jugez disproportionnée.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je vous prie de me laisser défendre mes amendements comme je l'entends.

M. le président. Ne vous trompez pas d'amendement ! (Sourires.)

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, M. Savary, ne vous en déplaît, écrit maintenant dans le *Figaro Magazine* !

M. le président. L'amendement n° 98 a été repoussé, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Et son article est parfaitement conforme à la vérité.

L'amendement n° 99 concerne la répartition des crédits entre les compagnies théâtrales.

Il existe, semble-t-il, une certaine disproportion et nous nous posons des questions sur la répartition de ces subventions. Mais, tout à l'heure, M. le ministre a donné des assurances, je retire donc cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 99 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 102, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 800 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne un sujet important : la valeur réelle de la décentralisation en matière d'art lyrique.

Nous avons l'impression que les grands projets parisiens, les projets de prestige, conduiront à diminuer les crédits destinés aux opéras de villes de province.

Après les heures agréables qu'on vécues les opéras en 1981, en 1982, un peu moins en 1983, car il y a eu la régulation budgétaire, nous craignons fort que les grandes opérations parisiennes n'entraînent en province des dégâts dans l'attribution des crédits destinés à l'art lyrique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 102. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 104, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 30 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 104 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 105, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. L'article 10 du chapitre 43-50 concerne les activités internationales de votre ministère sur lesquelles je poserai quelques questions.

M. le président. Selon l'exposé des motifs de votre amendement, celui-ci tendrait à « lutter contre le chômage des artistes et comédiens ».

M. François d'Aubert. Monsieur le président, l'envoi d'artistes à l'étranger y contribuerait certainement !

Monsieur le ministre, au grand colloque de la Sorbonne que vous avez organisé et qui rassemblait de nombreux intellectuels et artistes, des absences ont été notées, en particulier celle des dissidents soviétiques. Pourquoi étaient-ils absents de cette manifestation de prestige ?

S'agissant de l'audiovisuel, l'action internationale a subi un revers grave aux Etats-Unis cette année, avec la cessation des activités de Téléfrance. M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles s'inquiétait de l'expansion culturelle de la France et réclamait des moyens énergiques. Avez-vous, monsieur le ministre, défendu Téléfrance qui, même si son fonctionnement n'était pas parfait, constituait, me semble-t-il, un bon vecteur pour montrer des films français aux Etats-Unis ? Vous subventionnez d'autres déficits, pourquoi ne pas avoir soutenu Téléfrance ?

J'aurais pu vous poser d'autres questions sur les projets de votre ministère, par exemple à propos du festival des musiques de l'Océanie ou du financement de l'association Dialogue et cultures du monde. Je constate simplement qu'il s'agit là encore de démembrements de l'administration.

Je terminerai en me faisant l'écho d'une lettre de l'association des parents d'élèves Del Za'ra, dans la banlieue sud de Tunis, qui proteste contre la fermeture d'une école française. Monsieur le ministre, puisque vous vous intéressez aux activités de vos collègues du Gouvernement, vous ne resterez pas insensible à la situation des écoles françaises à l'étranger, qui donne beaucoup d'inquiétudes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

Mais je saurais gré à M. François d'Aubert, d'utiliser des arguments en pleine conformité avec le sujet même de l'amendement qu'il défend.

M. le président. Je vous remercie de soutenir mes efforts, monsieur le rapporteur !

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Le Gouvernement aimerait aussi, monsieur le président, qu'il y ait corrélation entre l'exposé des motifs et l'objet de l'amendement. Mais on n'est pas à une imprécision près lorsque l'on est animé par une opposition systématique ! En définitive je ne sais pas si la question posée concerne le chômage des artistes ou les activités internationales. Mais puisque la réduction de crédits porte sur l'article 10 du chapitre 43-50, j'en déduis qu'il s'agit des activités internationales.

Le Gouvernement — non seulement le ministère dont j'ai la charge, mais les autres ministères concernés — n'a pas ménagé ses efforts depuis deux ans pour assurer une présence plus forte de la culture française à travers le monde.

La situation de Téléfrance-U.S.A. ne m'a pas laissé indifférent. De graves problèmes de gestion se posaient. J'espère que nous réussirons à faire renaître Téléfrance-U.S.A. sous une autre forme et avec un mode de gestion plus efficace.

Je m'oppose à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 105. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 108, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 108 est retiré.

Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 109, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 30 531 283 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne le fonds d'intervention culturelle. Je m'interroge sur la stagnation des crédits de ce fonds en 1984. Doit-on en conclure qu'il a atteint l'extrême limite de son efficacité, qu'il y a double emploi entre ses activités et celles des nombreux autres fonds qui sont maintenant l'apanage de votre ministère, tels que la direction du développement culturel, le centre national des arts plastiques ?

Pourquoi cette apparente méfiance budgétaire ?

Monsieur le ministre, vous souhaitez des questions précises. Je crois que celles-ci le sont. La dotation du fond d'intervention culturelle n'est pas négligeable : 30 millions de francs. Nous voulons connaître les orientations que vous avez l'intention de fixer à ce fonds.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je voudrais souligner le détournement de procédure qu'utilise notre collègue d'Aubert.

Il se plaint que le F.I.C. n'obtienne pas suffisamment de crédits et il propose...

M. Charles Metzinger. Une réduction de crédits !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. ... non seulement une réduction de crédits, mais tout simplement la disparition du F.I.C.

Après avoir montré le bout du nez en proposant de réduire les crédits au profit des chômeurs artistes, après avoir montré le bout de la langue en proposant une réduction des crédits en faveur des prisonniers — c'était tellement scandaleux

qu'il a retiré ces amendements — M. d'Aubert présente maintenant l'amendement n° 109 sur la base d'arguments qui constituent un véritable détournement de procédure.

Ce n'est pas ainsi qu'on demande des renseignements, qu'on pose des questions et que l'on exerce le contrôle parlementaire auquel il tient légitimement. D'autres l'ont fait en des termes beaucoup plus conséquents depuis ce matin.

Bien entendu, je suis contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 109. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 112, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 3 252 447 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, cet amendement porte sur votre politique d'acquisition d'œuvres d'art par l'intermédiaire notamment de la délégation aux arts plastiques et du centre national des arts plastiques.

La façon dont sont répartis les crédits du FIACRE et des F.R.A.C. régionaux est en effet contestée par de nombreux professionnels. Des revues d'art s'en sont fait l'écho à juste titre.

On reproche au FIACRE la composition de sa commission nationale qui comprend neuf dixièmes de Parisiens alors que, semble-t-il, les neuf dixièmes des acquisitions d'œuvres ou des commandes sont faites par la province. Il serait donc souhaitable d'y faire entrer davantage de personnalités artistiques de province.

On reproche aussi au FIACRE une conception un peu élastique de la déontologie. Les professionnels affirment en particulier qu'un grand peintre, M. Cusco, membre de la commission, a bénéficié d'une opération financée par ce même FIACRE. Cela nous semble contraire à une bonne utilisation des deniers publics.

On reproche enfin au FIACRE, sur le plan de la procédure, de pratiquer une gestion trop centralisée : 13,5 p. 100 seulement de ses crédits seraient subdélégués aux organismes régionaux.

Quant aux F.R.A.C. — je connais celui des pays de la Loire — ils sont, pour l'essentiel, dirigés par les représentants de l'Etat, le délégué aux arts plastiques et le directeur régional, et les élus ont peu de choses à dire, et même on leur force un peu la main, car le financement des F.R.A.C. est assuré non seulement par l'Etat, mais aussi par les régions. Le fonctionnement de ces fonds régionaux n'est pas non plus à l'abri de critiques d'ordre déontologique. Dans le Languedoc-Roussillon, tel artiste, membre d'un comité technique, favorise, paraît-il, les achats de peintres qui exposent, comme par hasard, dans la même galerie que lui.

Autre problème, celui du stockage des œuvres. Est-il raisonnable de conserver des œuvres contemporaines dans des lieux, certes prestigieux, mais dont ce n'est pas la destination première et qui, pour le moins, devraient être aménagés. Que va-t-on faire de ces œuvres ?

Toujours sur le chapitre de la déontologie, nous avons l'impression que certaines galeries de peinture ont un peu abusivement profité du fonctionnement des F.R.A.C. Pour de nombreuses œuvres, les prix d'achat sont manifestement trop élevés, ce qui aboutit en quelque sorte à dérégler le marché de l'art.

M. le président. Monsieur d'Aubert, veuillez conclure.

M. François d'Aubert. Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais présenter sur la politique d'achat de votre ministère. Dans son principe, elle est bonne, mais à condition qu'elle ne s'opère pas à guichets ouverts.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 112. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V de l'état C, M. Pierre Bas a présenté un amendement n° 91 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 700 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. M. le ministre m'ayant déjà répondu sur ce point, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 113 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Sur le titre V de l'état C, M. Pierre Bas a présenté un amendement n° 91 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 500 000 francs. »

La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Monsieur le ministre, cet amendement me donne l'occasion de revenir sur l'échange que nous avons eu ce matin.

Victime d'une campagne violente, menée contre lui par le parti communiste, Michel Fleury a été écarté par vos soins de ses fonctions de directeur régional des antiquités d'Ile-de-France. Cette affaire est exemplaire. C'est la première fois dans ma vie politique que je m'étends sur une affaire personnelle concernant un fonctionnaire, mais je veux que l'on en parle parce que cette mesure marque clairement la place déterminante qu'occupent désormais, dans la politique culturelle, les seuls critères politiques.

On ne peut justifier cette mesure par des raisons professionnelles, l'œuvre de M. Fleury étant incontestable. Il s'agit d'un homme de caractère, qui a un caractère difficile — mais n'est-ce pas le cas de presque tous ceux qui siègent sur ces bancs ? — et il a, sur le plan professionnel, une valeur extrême. Tous les grands chantiers conduits en région parisienne ces dernières années l'ont été par ses soins. De cette très longue liste, on peut retenir la découverte à Saint-Denis de la tombe et des bijoux de la reine Arégonde, découverte capitale pour la connaissance des Mérovingiens, la fouille remarquable du cimetière des Innocents, la conception et la réalisation de la plus grande crypte archéologique du monde, celle de Notre-Dame, qui n'a d'égale, à mon avis, que celle du tertre royal de Cracovie en Pologne et j'ajoute, dans l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter, les fouilles de Saint-Symphorien qui ont été menées avec un soin et une conscience extraordinaires.

Michel Fleury a ressuscité l'archéologie parisienne. On ne peut donc pas justifier cette mesure par un critère d'ordre administratif. On lui donne la responsabilité de la cour du Louvre, mais c'est une dérision ! En tant que directeur régional des antiquités d'Ile-de-France, il avait un champ dix fois, cent fois, peut-être mille fois plus étendu que celui que vous allez lui attribuer en lui donnant à fouiller la cour du Louvre ! Celle-ci, c'est l'île d'Elbe comparée à l'Empire français ! (Sourires.)

C'est pourquoi je regrette que vous ayez pris cette mesure de limogeage pour des raisons politiques. Si l'on s'en réfère au rapport Querrien, que je citais déjà ce matin — M. Querrien est un homme aimable et dogmatique que vos prédécesseurs n'avaient pas maltraité — on peut lire : « Il est devenu réaliste d'investir dans une archéologie populaire succédant à l'archéologie bourgeoise... »

Voilà que l'archéologie est bourgeoise ! Mais c'est précisément ce délire que je vous reproche, monsieur le ministre. L'archéologie bourgeoise ! Trois siècles d'archéologie n'ont jamais abouti à ce phénomène extraordinaire, à ce concept incroyable d'une archéologie qui serait bourgeoise.

Ce rapport servant de base à votre politique, il est clair que l'on a décidé de se priver des services d'un homme qui incarne trop bien l'archéologie telle qu'on l'a toujours pratiquée, qui refuse de faire de ses fonctions l'instrument de démonstration de la lutte des classes à travers les âges. L'archéologie n'a d'intérêt, semble-t-il, pour certains de vos collaborateurs que si elle retrouve, enfouie au plus profond du sol, la trace des misères et de la servitude des pauvres et si elle exhume la mémoire des humiliations séculaires qu'il faut aujourd'hui renverser. C'est, en quelque sorte, la continuation en archéologie de ce que fut à la télévision Jacquou le Croquant ou Les Cathares ; il faut ranimer les vieilles plaies, ressusciter les vieilles querelles, mettre sur le pavés les divisions d'antan.

L'archéologie doit, dans cette conception, illustrer l'exploitation des plus faibles et porter témoignage de la méchanceté des plus forts.

M. le président. Monsieur Bas, sans vous chercher querelle, je vous prie de conclure. (Sourires.)

M. Pierre Bas. Michel Fleury ne l'a pas compris, je le crains pour lui ; il a persévéré dans l'« erreur » qui consiste à faire de l'archéologie une science rigoureuse au seul service du progrès, de la connaissance. L'Etat socialiste lui fait aujourd'hui payer très cher cette « erreur ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. M. Bas sait régulièrement nous offrir des moments drôles et apporter ainsi un peu de détente dans nos débats trop sévères. Le malheur, monsieur le député, c'est que vous inventez, là encore, de toutes pièces...

M. Louis Odru. Il ment !

M. le ministre délégué à la culture. ... un procès que nous aurions voulu engager contre M. Fleury. J'ai beaucoup d'estime pour M. Fleury dont je connais les qualités, les compétences et les vertus ; et au-delà de Paris et de la région parisienne, nous avons la charge de l'ensemble de la France et il est important de mettre à la tête de chaque circonscription dépendant de la direction des antiquités des hommes qui soient de bons archéologues capables à la fois d'organiser des fouilles, d'y associer des jeunes et, surtout, d'assurer la publication d'ouvrages sans lesquels la mémoire de notre sol disparaîtrait à jamais.

C'est en tenant compte de ces exigences que j'ai demandé à M. de Kisch, archéologue de tout premier plan et incontesté, de prendre la direction des antiquités à Paris. Directeur à temps plein, il s'occupera de la région parisienne, c'est-à-dire non seulement de Paris, monsieur le député, mais aussi, on l'oublie parfois, de toute sa périphérie.

M. Fleury était, selon vous, l'objet d'une campagne du parti communiste. Je l'apprends à l'instant même.

M. Pierre Bas. Vous êtes bien mal informé, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la culture. En tout cas, serait-il l'objet d'une campagne de tel ou tel parti de la majorité ou de l'opposition que cela ne m'impressionnerait pas. Nous ne prenons pas de décisions inspirées par des motivations politiques. La preuve en est que nous confions à M. Fleury la direction de la mise au jour de l'enceinte du château de Philippe Auguste, dans le cadre de la réalisation du grand Louvre.

Mais puisque vous vous inquiétez de l'archéologie à Paris, monsieur le député, permettez-moi, en ma qualité de membre du Gouvernement et de conseiller qui a l'honneur de siéger à vos côtés au conseil de Paris, de souhaiter que la ville de Paris prenne exemple sur des villes de province, de toutes appartenances politiques, comme Grenoble, Vienne, Poitiers, ou encore sur de grandes villes étrangères, telles que Londres, Cologne ou Rome qui disposent pour conduire les recherches, les fouilles et les publications de quarante à quatre-vingts archéologues, alors que Paris n'en a malheureusement que quatre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 91.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 116 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 1 million de francs et les crédits de paiement de 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. L'activité du ministère de la culture dans le domaine des études est débordante et parfois désordonnée. Aussi me paraît-il nécessaire de limiter les crédits qui lui sont destinés.

J'ai sous les yeux un document budgétaire, remis aux parlementaires, qui est intitulé : « Liste des organismes à caractère privé ayant effectué au cours de l'année 1981 pour le compte de l'administration des études de quelque nature que ce soit ». Je me suis renseigné de très près et j'ai fait un tri entre les études qui ont été lancées avant le 10 mai 1981 et celles qui l'ont été après. Et quelle n'a pas été ma surprise de trouver, à la page 18 de ce document, dans la rubrique du ministère de la culture et de la communication, une étude dont l'objet est l'« Ensemble des grands équipements affectés au ministère de la culture », et dont la rémunération a été de 84 000 francs.

Ce n'est pas sur l'opportunité d'une telle étude que je m'interroge, car c'est du ressort normal de votre gestion, monsieur le ministre, mais sur l'organisme qui a été chargé de l'effectuer. Cet organisme est en fait une personne. Il s'agit de M. Depavillon, architecte D.P.L.G. qui est, si mes informations sont exactes, membre de votre cabinet, monsieur le ministre. Cette appartenance pose un problème au regard de la déontologie.

Quel était le contenu précis de cette étude ? Entre quelle date et quelle date a-t-elle été effectuée ? Depuis quand M. Dupavillon est-il employé officiellement ou officieusement dans votre cabinet ?

Ce sont des questions importantes du point de vue de la moralité de la gestion des crédits du ministère de la culture.

M. Jean Giovannelli. Ecoutez M. d'Aubert parler de la moralité !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur le député, je réponds à votre question sans aucune difficulté.

M. Dupavillon, puisque vous lui faites l'honneur de le citer dans cette enceinte, et il en sera très touché, ...

M. Jean-Jack Queyranne. Honoré !

M. le ministre délégué à la culture. ... est entré officiellement à mon cabinet au printemps de 1982. Et il est vrai qu'avant cette date une étude lui a été confiée sur des affaires pour nous très importantes, afin d'établir des diagnostics préalables à la programmation de travaux de restauration. Ces problèmes posés par la stabilité des édifices anciens sont en effet une de nos grandes préoccupations. Ainsi en est-il de la stabilité du Grand Palais qui s'enfonce progressivement, mais heureusement lentement vers la Seine. Il s'agit aussi de l'examen de situations particulières exigeant des techniques originales, comme celles nécessitées par la restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen ou encore l'inventaire des parties anciennes des orgues ou l'étude de la sécurité de grands bâtiments.

Bien entendu, je m'oppose à votre amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 116.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 117 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, mais j'aimerais que vous me précisiez les dates exactes d'entrée dans votre cabinet à titre officieux, puis à titre officiel de M. Dupavillon, afin d'éviter tout soupçon qui serait bien désagréable et probablement injustifié sur l'étude qui lui a été confiée.

M. Jean Giovannelli. Ce n'est pas possible d'entendre ça !

M. Charles Metzinger. Un peu de retenue, monsieur d'Aubert !

M. Jean-Jack Queyranne. M. d'Aubert est la malhonnêteté personifiée ! C'est du style *Minute* !

M. François d'Aubert. Mais je comprends, monsieur le ministre, que vous ne puissiez pas me répondre immédiatement.

Quant à mon amendement, il tend à réduire de dix millions de francs les crédits destinés à la révision de prix : celle-ci dépasse 10 p. 100, ce qui n'est pas conforme aux normes fixées par le ministère des finances.

Vous avez bien souvent du mal à consommer vos propres crédits de restauration en raison notamment de la difficulté que vous rencontrez à obtenir des fonds de concours des collectivités locales nécessaires pour engager les travaux et du nombre très limité d'entreprises capables de réaliser ceux-ci. C'est une explication parmi d'autres.

Toujours est-il que l'on constate des révisions de prix très importantes sur lesquelles j'aimerais que vous me donniez une réponse technique car cette affaire n'est pas négligeable au regard des crédits de votre ministère.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. M. d'Aubert devrait se préoccuper davantage de justifier ses assertions.

S'agissant du taux de consommation des crédits, un document récent faisait apparaître que le ministère de la culture a accompli des progrès très impressionnants pour les équipements. Le taux de consommation a été de 95 p. 100 en 1981, de 95 p. 100 en 1982, et de près de 95 p. 100 en 1983.

Quant à la réévaluation des prix, c'est tout à fait normal et habituel lorsqu'il s'agit d'opérations de restauration particulièrement délicates et onéreuses, comme la reconstitution de soieries selon des techniques anciennes. J'ajoute que la somme est relativement limitée, compte tenu de l'ampleur des opérations de restauration du ministère de la culture, puisqu'elle est de 10 millions de francs.

Je m'oppose donc à l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 117.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 118 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il est retiré.

M. le président. L'amendement n° 118 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 119, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il est également retiré.

M. le président. L'amendement n° 119 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 120 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 25 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il est retiré.

M. le président. L'amendement n° 120 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 122, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il est retiré.

M. le président. L'amendement n° 122 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 123, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 7 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. Jean Giovannelli. Il voudrait un budget sans argent ?

M. Jacques Floch. C'est ce qu'on avait avant !

M. François d'Aubert. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 123 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 124, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 6 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je retire également cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 124 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 39 millions de francs et les crédits de paiement de 15 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il est retiré. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Le Palais-Garnier l'a échappé belle ! (*Souffres.*)

L'amendement n° 126 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 127 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5 millions de francs et les crédits de paiement de 4 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, cet amendement concerne les problèmes immobiliers de votre ministère. Vous prétendez qu'il y a une nécessité impérieuse à installer les bureaux de l'administration centrale à l'hôtel d'Hoziar et donc à rénover les bureaux.

Pourriez-vous nous préciser à quelle nécessité impérieuse répond l'installation d'une partie des services de votre ministère à l'hôtel d'Hoziar ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 127. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 128 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 14 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 128 est retiré.

Sur le titre V, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 129 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 950 000 francs et les crédits de paiement de 760 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Il s'agit là du contrôle parlementaire de votre budget.

L'an dernier, l'article 70 du chapitre 56-98 qui concerne les actions de développement culturel était détaillé dans la loi de finances. M. le rapporteur doit savoir que les sommes affectées à chaque opération étaient précisées. Or, cette année, ces précisions ne figurent plus dans le « bleu » budgétaire.

Monsieur le ministre, nous souhaiterions connaître les raisons de cette modification. Serait-ce qu'une baisse des autorisations de programme vous obligerait à répartir la pénurie ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. C'est extravagant ! Comment voulez-vous, monsieur le député, qu'on puisse, à l'avance, décrire minutieusement chacune des opérations pour lesquelles une étude est sollicitée. Ayant appartenu jadis à la Cour des comptes, vous devriez savoir que c'est en exécution qu'on peut fournir l'information. Interrogez-moi prochainement sur l'exécution de cette ligne budgétaire en 1983, et je vous répondrai avec précision.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 129. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. (*Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(*Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté une amendement n° 131 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire !

M. le président. L'amendement n° 131 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 133 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 60 millions de francs et les crédits de paiement de 58,5 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. L'article 30 du chapitre 66-20 concerne le parc de La Villette. Je vous poserai donc les questions rituelles, monsieur le ministre : quelles étaient les prévisions initiales et quelle est, aujourd'hui, la prévision finale ?

Cette triple affaire de La Villette commence à inquiéter un certain nombre d'observateurs vigilants de la vie culturelle.

M. Louis Odru. De Grailly, par exemple !

M. François d'Aubert. Il semblerait que le musée, mais aussi le parc, subissent des dépassements importants et fassent l'objet de réévaluations constantes. On parle, pour le coût final du

musée, d'une somme de 5,5 milliards de francs. Pour le parc de La Villette, monsieur le ministre, quand nous fournirez-vous une évaluation réelle ?

M. le président. Quelle est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Nous ne sommes pas de ces responsables politiques qui avancent des chiffres pour, ensuite, ne pas les respecter.

M. François d'Aubert. C'est trop facile comme réponse !

M. le ministre délégué à la culture. Ce n'est pas facile : c'est la réponse d'un responsable politique qui n'a pas l'habitude de prendre devant l'Assemblée nationale des engagements qu'il ne pourrait pas tenir. Nous ne prendrons pas modèle sur nos prédécesseurs qui, à plusieurs reprises, se sont engagés ici-même sur des enveloppes qu'ils n'ont pas respectées.

M. Jean Giovannelli. Très bien !

M. le ministre délégué à la culture. Je pense en particulier à cette opération que vous évoquiez tout à l'heure, du musée d'Orsay, à propos de laquelle les parlementaires de la majorité de l'époque s'étaient engagés sur une somme qui n'a pas été respectée.

M. François d'Aubert. Je m'en étais inquiété !

M. Louis Odru. Et La Villette ?

M. le ministre délégué à la culture. Nous faisons actuellement procéder à des études précises sur ce que coûtera le parc et, croyez-moi, nous nous en tiendrons à l'enveloppe globale qui a été arrêtée pour l'ensemble des grands projets. S'il apparaît que les évaluations pour le parc dépassent ce qui a été prévu pour l'enveloppe globale, nous procéderons à des réductions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 133.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 134 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 5,5 millions de francs et les crédits de paiement de 20 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, l'article 60 du chapitre 66-20 concerne la participation de votre ministère à l'institut du monde arabe.

Je ne reviens pas sur l'opportunité de cette coopération. Je rappellerai simplement les propos qui ont été tenus ce matin.

Pour avoir une idée de l'évolution du budget de la culture au cours des prochaines années, on a tout intérêt à essayer d'évaluer le montant des dépenses d'équipement qui sont réparties entre le ministère de l'économie, des finances et du budget et le ministère de la culture.

Vous avez répondu tout à l'heure que le musée des sciences et techniques de La Villette dépendait du ministère de l'industrie et de la recherche et que, au fond, il n'était et ne serait jamais de votre compétence. Mais vos prédécesseurs disaient la même chose pour le centre Georges-Pompidou. Lui aussi avait fait l'objet de procédures budgétaires exceptionnelles passant notamment par le budget des charges communes. Or, le budget du centre Georges-Pompidou apparaît bel et bien en fonctionnement dans votre ministère pour plus de 300 millions de francs.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, permettez-nous de poser cette question tout à fait légitime : des évaluations ont-elles été faites sur les coûts futurs de fonctionnement et sur la répartition de ces coûts de fonctionnement ? Pour l'institut du monde arabe, on a déjà un coût de fonctionnement de 10 millions de francs qui est financé par le ministère des relations extérieures qui, comme chacun le sait, n'est pas riche. Il viendra donc probablement, un jour, vous demander aussi une participation financière.

Par ailleurs, vous êtes engagé pour 16,5 millions de francs d'autorisations de programme et 50 millions de francs de crédits de paiement, ainsi que le ministère des relations extérieures pour des sommes équivalentes.

Monsieur le ministre, s'agit-il là de la clé de répartition définitive pour cette opération ou d'une clé de répartition circonstancielle qui vous fait partager, pour 1984, la charge d'équipement de l'institut du monde arabe avec le ministère des relations extérieures ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Monsieur d'Aubert, l'année prochaine, je serai très heureux de vous accueillir quelques jours avant la discussion budgétaire. Je pourrai ainsi vous informer et vous aider à lire les différents fascicules budgétaires. Cela vous évitera d'affirmer des choses totalement inexacts. Il n'est pas question que le ministère de la culture participe au financement du fonctionnement de l'institut du monde arabe. Il lui a simplement été demandé une contribution pour le financement de la construction.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 134.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 135 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 1 million de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire.

M. le président. L'amendement n° 135 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 136 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je le retire également.

M. le président. L'amendement n° 136 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 139 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 100 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, il s'agit encore là de l'une de ces grandes opérations de prestige dont l'utilité, l'opportunité individuelle n'a pas à être remise en cause. Ce qui importe, c'est la masse budgétaire que de telles opérations peuvent représenter : plus de 5 milliards de francs en autorisations de programme, certains étant « camouflés » dans le budget des charges communes, et les autres apparaissant ouvertement dans votre propre budget.

Le grand Louvre entraîne déjà une charge importante pour votre ministère : 350 millions de francs en autorisations de programme qui viennent s'ajouter aux 2,462 milliards de francs correspondant aux transferts du ministère des finances inscrits aux charges communes. On aboutit donc pour cette opération du grand Louvre à une somme d'environ 2 800 millions en autorisations de programme pour 1984, c'est-à-dire beaucoup plus que l'ensemble des autorisations de programme du titre VI.

On voit donc quel est le poids objectif de ces grands projets dans votre budget. Dès lors, comment votre ministère pourra-t-il être géré au cours des prochaines années, quand il s'agira de faire fonctionner simultanément le musée d'Orsay, La Villette, le grand Louvre, l'opéra de la Bastille, l'institut du monde arabe, la salle de rock de Bagnole et le carrefour international pour la communication pour lequel les crédits d'Etat représentent un tiers du coût, soit 500 millions de francs pour un coût total de 1,5 milliard de francs ? Pour cette dernière réalisation, nous ne sommes d'ailleurs sans doute pas au bout de nos peines, compte tenu de l'expérience « exceptionnelle » de l'architecte qui a été choisi. Il s'agit en effet d'un architecte danois qui n'a malheureusement comme seule référence que d'avoir construit sa propre maison et une petite église de campagne, au Danemark.

M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis. C'est intolérable !

M. François d'Aubert. Voilà quelques problèmes que peut poser la gestion des investissements de votre ministère.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 141 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 21 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 141 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 142 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de paiement de 50 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. M. le ministre a déjà répondu en ce qui concerne le musée d'Orsay. Je retire donc cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 142 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 143 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 19,5 millions de francs et les crédits de paiement de 12,5 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 143 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 144 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 20 millions de francs et les crédits de paiement de 10 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, il s'agit là de l'opération de la salle de rock'n roll à Bagnole. Vous avez longuement expliqué à M. Toubon, tout à l'heure, que vous vous étiez occupé de la construction d'une salle de 6 000 places à l'emplacement de l'ancien cirque Jean Richard, à La Villette. Vous avez indiqué qu'il s'agissait d'une salle provisoire. Très honnêtement, je n'ai pas très bien compris. Il s'agirait, semble-t-il, d'une salle provisoire qui subsisterait quand même, mais qui serait peut-être installée ailleurs. Je vous pose donc une question qui paraîtra peut-être simpliste : va-t-elle être installée à Bagnole ? Il y a, à ce sujet, une confusion dans les esprits. Samedi, vous inaugurez cette salle avec M. Halliday, et sur l'une des chaînes de télévision on a pu entendre ce commentaire : « C'est la salle de Bagnole. »

En fait, monsieur le ministre, nous avons quelques soupçons sur ce qui pourrait se cacher derrière cette salle de Bagnole. Bercy n'est pas très loin. Alors, disposer d'une grande salle de réunion à Bagnole, c'est plus proche que... Bourg-en-Bresse. Vous voyez ce que je veux dire ! *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Charles Metzinger. Vous n'avez pas le sens de l'orientation !

M. François d'Aubert. Cela peut être très commode ! Il ne faut pas dire : « fontaine... »

Cette nouvelle salle est financée par le ministère et le S. C. I. C. Or le S. C. I. C., c'est la Caisse des dépôts et consignations. On peut donc se demander si les crédits utilisés pour cette salle ne l'ont pas été au détriment de l'habitat social et des collectivités locales.

Plusieurs députés socialistes. Il est devenu socialiste !

M. François d'Aubert. Ses financements de la S. C. I. C. allaient jusqu'à présent en priorité aux collectivités locales et à l'habitat social. Aujourd'hui, on apprend qu'elle s'intéresse aux salles de spectacles et de musique moderne. Est-ce une nouvelle vocation de la Caisse des dépôts et consignations ?

Monsieur le ministre, la nouvelle salle est-elle, oui ou non, appelée à remplacer définitivement l'ancienne salle de Bagnole ? Comptez-vous abandonner cette dernière ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont vos prévisions quant au coût de la future salle ?

De plus, en ce qui concerne cette fameuse salle de Bagnole première manière, comment se fait-il que la personnalité du monde du cirque, tout à fait honorable, qui gérait le chapiteau ait été en quelque sorte évincée et remplacée par un nouveau gérant qui compte parmi ses collaborateurs, sans doute par le plus grand des hasards, des personnes qui ont travaillé au festival de Nancy ? Nous aimerions obtenir des explications sur ce point.

Plusieurs députés socialistes. Une fois de plus !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Tout à l'heure, les explications de M. François d'Aubert ne correspondaient pas aux amendements qu'il défendait. Maintenant, il dit n'importe quoi. C'est normal, nous arrivons en fin de course !

M. Robert Galley. Cela compense !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. C'était dérisoire il y a quelques minutes ; maintenant c'est délirant !

M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis. C'est vraiment l'imagination débordante ! Le rêve éveille !

M. Robert Galley. Nous nous en avons ras-le-bol des bêtises que vous racontez parfois !

Plusieurs députés socialistes. Nous aussi des vôtres !

M. le président. Monsieur Galley, je vous en prie ! Peut-être en avez-vous ras-le-bol, mais vous venez d'arriver ! Pensez que ceux qui sont ici depuis ce matin en ont entendu beaucoup ! *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

M. le ministre délégué à la culture. Je devrais, sur chaque affirmation, apporter des rectificatifs. Il semble décidément, monsieur d'Aubert, que l'approximation soit une de vos grandes vertus !

Puisque vous évoquez l'usage, à des fins de réunion politique — activité tout à fait légitime dans une démocratie — de grandes salles de la région parisienne, j'espère que la future salle de Bercy sera, sur un plan d'égalité absolu, utilisée par l'ensemble des organisations politiques, notamment en période de campagne électorale.

M. Jean Tiberi. Bien sûr !

M. le ministre délégué à la culture. Si l'engagement est pris par l'adjoint au maire de Paris, je m'en réjouis. J'espère que celui-là sera tenu.

M. François d'Aubert. Comme les autres !

M. Jean Tiberi. Et notamment pour le Parc des princes !

M. le ministre délégué à la culture. Quant à la salle de Bagnole, monsieur d'Aubert, à aucun moment nous n'avons eu les idées qui traversent votre esprit. Faire concurrence à Bercy, quelle absurdité !

On ne peut que se réjouir que la région parisienne, qui représente tout de même plus du quart de la population française, dispose de grandes salles d'accueil et de spectacles. La salle de Bagnole doit accueillir de grands spectacles de variétés. J'espère que la réussite de la salle de musique populaire, qui est en cours d'édification au parc de La Villette, en montrera la nécessité.

Quant à la personne qui est chargée de l'animation de la salle de La Villette, faisait-elle partie d'une équipe du festival de Nancy ? Si c'était le cas, ce ne serait pas déshonorant. Pour moi, elle est plutôt le responsable du festival de Bourges qui, crois-je savoir, est un grand festival de chansons et de variétés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 145 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 7 500 000 francs et les crédits de paiement de 7 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je reviens, monsieur le ministre, sur l'affaire de la Villette.

M. le président. Ce n'est pas l'objet de votre amendement.

M. François d'Aubert. Si, monsieur le président. Le chapitre 66-40, article 40, auquel se réfère l'exposé des motifs de mon amendement, concerne bien la cité musicale de La Villette.

M. le président. C'est exact.

M. Jean Proveux. Vous êtes obnubilés par La Villette, messieurs !

M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis. Ils ont quelques souvenirs !

M. François d'Aubert. Nous sommes peut-être obnubilés par La Villette, mais nous le sommes surtout par l'état d'avancement des travaux et...

M. Louis Odru. Il y a quelques années que vous auriez dû être obnubilés !

M. François d'Aubert. ...le coût final de la cité musicale ! Par ailleurs, monsieur le ministre, en réponse à votre réponse insuffisante sur le mode de gestion de la nouvelle salle de La Villette, je rappellerai que la responsabilité de la programmation et de l'accueil des spectacles sera assurée par la société Coker, animée par M. Daniel Colling qui a effectivement travaillé au festival de Nancy.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Contre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Vous confondez sans doute encore, monsieur le député, entre l'un de mes éminents collaborateurs, le professeur Jean-Pierre Colin, présent dans cette enceinte, et M. Colling, qui est le directeur du festival de Bourges, homme d'action émérite. *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. François d'Aubert. Je ne confonds rien du tout!

M. le ministre délégué à la culture. Quant au conservatoire national supérieur de musique, je vous propose, monsieur le député, que nous allions ensemble rendre visite aux professeurs et aux élèves dans les locaux de la rue de Madrid. Vous leur indiquerez votre désir de ne pas voir construire un vrai conservatoire digne d'un grand pays comme la France, et vous verrez vous-même dans quel état de délabrement se trouve la première institution de formation musicale française!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 145. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 146 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 150 millions de francs et les crédits de paiement de 125 millions de francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. M. le ministre a répondu. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 146 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 147 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 88 500 000 F et les crédits de paiement de 64 500 000 F. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, cet amendement porte sur les dépenses d'équipement au titre du développement culturel. La diminution des autorisations de programme proposée vise notamment les crédits d'équipement des maisons de la culture, donc des crédits qui vont soit à des collectivités locales, soit à des associations gestionnaires de maisons de la culture.

Certes, monsieur le ministre, les maisons de la culture ont été évoquées par certains orateurs comme étant un sujet politique. Je répéterai ce que j'ai dit ce matin : s'il y a quelques problèmes entre des municipalités de l'opposition et leur maison de la culture, n'est-ce pas aussi parce que la culture que l'on y dispensait était si militante, si politisée, qu'elle en était devenue trop vulnérable et qu'elle n'a pas résisté à l'alternance ? *(Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Je crois sincèrement qu'il est de l'intérêt de tout le monde, de la majorité comme de l'opposition, d'éviter les excès du militantisme et de l'idéologie, notamment dans les maisons de la culture. Sinon la culture devient trop vulnérable aux changements de politique.

Mais j'en reviens aux subventions. Nous avons constaté que les subventions d'équipement aux collectivités locales, portant aussi bien sur la musique que sur le développement culturel, ont été les principales victimes de la régulation budgétaire en 1982 et 1983. C'est d'ailleurs ce qu'indique, avec, semble-t-il, une certaine satisfaction, la note de votre ministère que j'ai entre les mains.

Voilà qui augure bien de la future décentralisation culturelle ! Vous anticipez en attribuant les charges aux collectivités locales et en diminuant d'ores et déjà leurs ressources !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial. Je me tourne vers M. Galley et je lui demande si, après l'explication de M. d'Aubert, il est d'accord pour dire avec moi : « Ras-le-bol ! » *(Sourires sur les bancs des socialistes.)*

Je suis contre cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la culture. Contre !

M. le président. Je met aux voix l'amendement n° 147. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 148 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 2 384 000 francs et les crédits de paiement de 2 346 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je retire cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 148 est retiré.

Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 150 ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 4 800 000 francs, et les crédits de paiement de 4 500 000 francs. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je retire également cet amendement.

M. le président. L'amendement n° 150 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. *(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture.

Mes chers collègues, nous avons assisté cet après-midi à un singulier détournement de procédure de la part de M. d'Aubert. Le président de son groupe aurait dû demander deux heures supplémentaires à la conférence des présidents lorsque celle-ci a fixé le temps de parole des groupes!

De plus — je pèse mes mots, et je le répéterai demain soir à la conférence des présidents — ce n'était pas seulement les crédits de la culture qui étaient en cause cet après-midi. M. d'Aubert s'est livré à une tentative pour tourner en dérision la discussion budgétaire et, par là-même, la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. En tant que président, votre droit le plus strict est de diriger les débats comme vous l'entendez. Je présenterai néanmoins deux observations.

Ce matin, vous avez interrompu un orateur pour lui adresser des remarques sur le fond de son propos. Ce faisant, il me semble que vous êtes, permettez-moi de vous le dire, quelque peu sorti de votre rôle.

M. Louis Odru. Ce n'est pas vrai!

M. François d'Aubert. En ce qui concerne maintenant le projet de budget de la culture, nous ne pouvons que nous réjouir, à l'inverse de ce que vous dites, d'avoir pu l'étudier dans le détail. Cela vous gêne peut-être pour mener les débats...

M. Louis Odru. Vous vous êtes couvert de ridicule!

M. François d'Aubert. ... mais était-il légitime qu'une discussion budgétaire d'une telle importance ait lieu le matin et l'après-midi d'un lundi, jour où, chacun le sait, très peu de parlementaires sont présents sur ces bancs — ce qui se comprend ?

Pour qu'il y ait débat démocratique, encore faut-il que certaines conditions soient remplies et, d'abord, qu'on ait le temps de discuter. Ce n'est pas parce que cette année, monsieur le ministre, votre projet de budget est moins bon qu'il faut essayer d'écourter le débat!

M. Jean Giovannelli. Si vous aviez pris le soin de le lire, nous aurions économisé trois heures de débat!

M. François d'Aubert. Nous avons dû consacrer au budget de 1982 — j'ai consulté le *Journal officiel* — environ deux fois plus de temps qu'aujourd'hui, mais vous laissiez alors vos amis s'extasier sur ce mirobolant budget!

M. le président. Monsieur d'Aubert, il faut d'abord respecter les temps de parole. M. le ministre délégué à la culture n'a nullement demandé un temps déterminé pour l'examen de son projet de budget. Celui-ci a été fixé par la conférence des présidents, où siège le président de votre groupe.

En outre, les seules remarques que j'ai présentées aujourd'hui ne portaient pas sur le fond des interventions...

M. François d'Aubert. Si !

M. le président. ... mais simplement sur le respect de leur temps de parole par les orateurs.

Le règlement précise que : « Dans tous les débats pour lesquels le temps de parole est limité, les orateurs ne doivent, en aucun cas, excéder le temps de parole attribué à leur groupe. » Et il est ajouté un peu plus loin : « Lorsqu'un groupe a épuisé son temps de parole, celle-ci doit être refusée à ses membres. »

Si j'avais appliqué strictement ces dispositions, vous n'auriez pas autant parlé aujourd'hui !

M. François d'Aubert. Cela ne s'applique pas aux amendements !

M. le président. L'incident est clos.

Nous allons maintenant poursuivre nos travaux.

URBANISME ET LOGEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'urbanisme et du logement.

La parole est à M. Anciant, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'urbanisme et du logement, mes chers collègues, le projet de budget pour 1984 de l'urbanisme et du logement est une illustration particulièrement significative des choix budgétaires et des priorités du Gouvernement :

Limitation des engagements financiers de l'Etat dans un cadre qui est celui de la rigueur budgétaire ;

Poursuite de l'effort de solidarité sociale, notamment par une progression toujours importante de l'aide aux familles en matière de logement ;

Préparation de l'avenir par des actions de recherche, par une politique de la formation et par une modernisation des structures administratives ;

Mise en œuvre de la décentralisation, particulièrement riche de conséquences en matière d'urbanisme et qui entraîne nécessairement des changements structurels pour le personnel.

En 1984, le budget de l'urbanisme et du logement s'élèvera à 39 624 millions de francs, contre 38 668 millions de francs en 1983, soit une progression globale apparente de 2,5 p. 100.

Cette progression globale s'analyse en une progression des dépenses ordinaires de plus de 13 p. 100 et une diminution apparente des crédits de paiement de 11,8 p. 100.

La plus élémentaire objectivité conduit à apprécier ces évolutions en tenant compte essentiellement de deux facteurs.

Premier facteur, le financement des actions de construction par un prélèvement sur le fonds de garantie des caisses d'épargne à concurrence de 4 129 millions de francs. Cette mesure situe la progression réelle des crédits de paiement à 13,4 p. 100. De ce fait, la progression du total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement s'élève à 13,1 p. 100.

Deuxième facteur, la mise en œuvre de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales. La décentralisation se traduit par des transferts au budget du ministère de l'intérieur au titre de la dotation globale de décentralisation et de la dotation globale de fonctionnement.

Cela étant, et au-delà de difficultés sur lesquelles je reviendrai dans un instant, je dirai que le projet de budget pour 1984 consolide l'effort de rattrapage mené pendant deux ans, qu'il ne comporte aucun sacrifice sur ce qui est essentiel et qu'il prépare efficacement l'avenir.

Plutôt que de résumer l'ensemble des observations contenues dans le rapport, je préfère m'attacher à quelques sujets qui me paraissent importants.

Le premier est l'effort de l'Etat en faveur de la construction et du logement.

Les inscriptions budgétaires et les autres dispositions monétaires et financières prises par le Gouvernement devraient permettre la construction de 380 000 logements en 1984, soit 70 000 au titre des prêts locatifs aidés, 150 000 au titre des prêts pour l'accès à la propriété et 160 000 au titre des prêts conventionnés, auxquels il convient d'ajouter 8 500 logements dans les départements d'outre-mer.

La commission des finances souhaite naturellement, monsieur le ministre, que vous puissiez confirmer ces engagements qui maintiennent l'effort de l'Etat en matière de logement à un niveau élevé.

Mais il est clair aussi que les inscriptions budgétaires au titre de l'urbanisme et du logement ne sont qu'un des éléments du financement de ces 380 000 logements et la commission des finances souhaite également qu'à l'occasion de ce débat vous puissiez nous indiquer comment des ressources financières nationales suffisantes pourront être mobilisées pour atteindre effectivement l'objectif de 380 000 logements en 1984.

Le programme annoncé par le Gouvernement doit être examiné en relation avec deux variables fondamentales : d'abord, le niveau d'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et par conséquent, fait essentiel, le niveau de l'emploi dans ce secteur ; ensuite, les besoins potentiels et solvables des ménages français en matière de logement.

Sur la question très préoccupante du niveau d'activité du bâtiment et des travaux publics, dont les débats en commission des finances ont été l'écho, je vous renvoie à l'excellent rapport de mon collègue Guy Malandain qui ne manquera pas d'intervenir sur ce sujet.

Je souhaite, pour ma part, m'efforcer ici de clarifier le débat en ce qui concerne les fonds de concours.

Le rapport spécial qui vous est soumis donne toutes les informations utiles sur le prélèvement sur le fonds de garantie des caisses d'épargne. En résumé, il est possible de dire que la baisse du taux d'intérêt sur les livrets A en août dernier a entraîné un allègement immédiat du coût des ressources des caisses d'épargne. En revanche, la diminution des produits sur les prêts n'intervient que progressivement à mesure que les nouveaux prêts sont octroyés. La différence forme un excédent qui doit être porté normalement au fonds de garantie, conformément au code des caisses d'épargne.

La dotation du fonds de garantie est justifiée en période de hausse des taux d'intérêt. La situation s'étant inversée, le Gouvernement a décidé d'affecter cet excédent au maintien de l'effort en faveur du logement.

Il est clair qu'il ne peut s'agir que d'un prélèvement exceptionnel, mais je crois pour ma part que le Gouvernement a entièrement raison de mobiliser une ressource exceptionnelle en faveur du logement et de la construction, dans un moment où chacun sait que les contraintes budgétaires sont particulièrement sévères.

En effet, tous les indicateurs quantitatifs concordent pour révéler une baisse sensible du nombre de logements mis effectivement en chantier en 1983 et, de ce fait, du niveau d'activité dans ce secteur, notamment pour les logements non aidés.

Le rapporteur spécial sait que le Gouvernement ne sous-estime pas la gravité de ces difficultés, et notamment leurs conséquences sur l'emploi.

Si le Gouvernement ne peut être rendu responsable du comportement des ménages et du niveau des taux d'intérêt...

M. Jean Tiberi et M. Robert Galley. Qui, alors ?

M. Adrien Zeller. Vous êtes trop élément, monsieur Anciant !

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. ... il ne doit pas pour autant, et vous l'avez déjà souligné, monsieur le ministre, négliger les actions susceptibles de favoriser une reprise de l'activité dans ce secteur en 1984.

Je me permets d'insister pour ma part sur le problème du coût de l'endettement pour les ménages en période de désinflation. La baisse des taux des P.A.P. a commencé mais il reste les prêts complémentaires. Le même problème se pose pour les prêts conventionnés.

On comprend, en dehors même des difficultés économiques générales et des incertitudes liées au chômage, que certains ménages hésitent à s'endetter pour quinze ou vingt ans à un taux d'intérêt dont on peut penser qu'il diminuera si les objectifs de désinflation sont atteints.

C'est pourquoi il serait tout à fait légitime d'examiner des mesures provisoires correspondant de manière précise à la période de désinflation afin de corriger l'effet d'attente qui peut freiner l'effort d'investissement dans le logement.

La commission des finances souhaite connaître les perspectives en ce domaine et savoir si le Gouvernement envisage des mesures particulières pour le financement de l'accès à la propriété. Toute la question est de savoir si, au cours de l'année 1984, qui sera une année charnière en matière de désinflation, le Gouvernement considère qu'une formule de révision de caractère transitoire est possible en faveur du logement dans le cadre d'une politique sélective du crédit.

Le deuxième aspect sur lequel je me permets d'insister est celui des aides à la personne. Un effort exceptionnel a été engagé par le Gouvernement depuis 1981 grâce à l'augmentation de l'allocation logement et à la modification des barèmes de l'A.P.L.

Au total, les dotations pour les aides à la personne s'élèvent en 1984 à 12 493 millions de francs, soit une augmentation de 17 p. 100 par rapport à 1983 et de 41 p. 100 par rapport à 1982. Les aides à la personne continuent donc de progresser d'une manière très sensible. Cette progression traduit la priorité accordée par le Gouvernement au droit au logement pour tous et à l'effort de redistribution financière en faveur des ménages à revenus modestes et moyens.

Deux observations peuvent être formulées.

La première est que la multiplicité des paramètres qui sont pris en compte doit engager le Gouvernement à veiller en permanence à ce que le système soit véritablement équitable en droit et en fait.

La deuxième observation, plus importante, concerne l'unification du régime des aides. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous apporter une information complémentaire plus précise sur les conditions dans lesquelles seront testées les propositions contenues dans les rapports Badet et Bonin. La mise en œuvre progressive au niveau du pare H. L. M. d'un système d'aide unique et simplifié est indispensable. C'est une condition nécessaire à une véritable politique des loyers permettant d'éviter les phénomènes de ségrégation sociale dans les grands ensembles H. L. M.

Actuellement, les distorsions s'accroissent entre les différentes opérations, selon l'ancienneté des logements, le lieu d'implantation, le type d'aide à la personne et l'importance des travaux de réhabilitation. C'est pourquoi, tout en ayant conscience de l'extrême sensibilité des familles à toute mesure pouvant avoir une incidence sur la charge locative nette à payer, il est nécessaire de mettre progressivement en place un système unique ; sinon les phénomènes ségrégatifs continueront à jouer.

Je souhaite maintenant aborder la question de l'amélioration des logements existants et, plus généralement, celle de la politique urbaine et de la politique de réhabilitation des grands ensembles dégradés, c'est-à-dire la politique urbaine à caractère social.

J'insiste sur l'effort de réhabilitation qui est mené et qui doit être mené. Cet effort est aussi nécessaire que celui dont bénéficie la construction de logements neufs. Le fait que notre pays fasse aujourd'hui passer la remise en état des logements sociaux avant la construction de nouvelles résidences secondaires sur les lieux de vacances est conforme aux objectifs de la majorité.

Mais l'effort de réhabilitation des grands ensembles est aussi directement lié au financement des actions d'urbanisme.

Les crédits consacrés à l'urbanisme s'élevaient en 1983 à environ 482 millions de francs. Ils seront de 502,9 millions en 1984. Ces chiffres traduisent en partie l'incidence des transferts de compétences pour les collectivités locales. Mais je tiens à souligner la nécessité de poursuivre une action prioritaire de réhabilitation des grands ensembles dégradés.

Les actions menées dans le cadre de la commission pour le développement social des quartiers sont à ce titre exemplaires. Les premiers résultats obtenus démontrent combien une action globale en profondeur peut avoir une influence directe sur l'amélioration du climat social et des comportements sociaux, y compris sur le phénomène de délinquance chez les jeunes. Cette action en profondeur nécessite à l'évidence, pendant quelques années, une concentration de moyens importants. C'est la seule voie possible pour effacer les inégalités dans l'habitat et le cadre de vie.

L'effort en faveur des quartiers dégradés et de la réhabilitation de l'habitat insalubre est une action de solidarité nationale qui doit relever très largement de la responsabilité propre de l'Etat, et il est souhaitable, à l'avenir, que des moyens budgétaires suffisants soient dégagés afin de poursuivre cette action.

Il est également souhaitable que le budget de l'urbanisme et du logement puisse contribuer de manière significative à la politique urbaine de caractère social, qui ne peut être déléguée en totalité aux régions. A ce sujet, je m'interroge sur le point de savoir si les crédits d'Etat pour la réhabilitation de l'habitat insalubre sont suffisants.

La dernière question que je souhaite évoquer est celle de l'urbanisme en général, liée au transfert des compétences.

La dotation globale de décentralisation est dotée à concurrence de 47 millions de francs, mais la demande nouvelle en matière de documents d'urbanisme conduit à s'interroger sur la nécessité d'augmenter ces crédits.

M. Adrien Zeller. Absolument !

M. Jean Anciant, rapporteur spécial. De la même façon, le problème du financement des agences d'urbanisme est posé.

Des crédits d'un montant de 132 millions de francs ont été transférés pour 1984 au titre de l'urbanisme et du logement à la dotation globale d'équipement. Les problèmes d'urbanisme sont particulièrement difficiles au niveau des communes urbaines et il n'est pas sûr en l'état actuel des choses, que les critères de répartition de la D. G. E. n'induisent pas pour certaines d'entre elles un handicap. Ne serait-il pas possible d'envisager une subvention particulière pour ces communes ?

Inversement, il semble nécessaire de conserver à l'Etat les moyens d'avoir une politique de l'urbanisme.

J'évoquais-il y a un instant la fonction de solidarité nationale au niveau de l'action en faveur des grands ensembles dégradés. Il faut la compléter par la fonction recherche-innovation, en

particulier pour tout ce qui concerne les moyens susceptibles de faire progresser l'urbanisme et le logement, au niveau tant de la conception que des méthodes de construction.

Nour souhaitons, monsieur le ministre que vous puissiez nous apporter des éléments d'information sur les moyens qui pourront être mis en place à l'avenir afin de permettre à l'Etat de faire face à ses responsabilités propres et sur la façon dont pourront être résolus les problèmes découlant de la disparition du fonds d'aménagement urbain.

La décentralisation implique des changements structurels profonds qui ne peuvent se réaliser que progressivement. Ces changements touchent également les personnels. Qu'il me soit permis de formuler un dernier souhait, que vous vous êtes d'ailleurs engagé à satisfaire. Je souhaite une concertation attentive et une prise en compte de toutes les situations personnelles afin d'apaiser les inquiétudes légitimes qui se sont manifestées au sein du personnel.

De nombreuses autres questions seront encore débattues. Pour ma part, j'ai formulé un certain nombre d'observations dont je sais qu'elles correspondent à vos préoccupations, monsieur le ministre. Celles-ci ne doivent pas faire oublier que ce budget, établi dans le cadre d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, est un bon budget.

C'est pourquoi, la commission des finances, confiante dans votre détermination, demande à l'Assemblée nationale de voter le budget de l'urbanisme et du logement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis. Lors de votre conférence de presse, le 20 octobre dernier, vous indiquiez, monsieur le ministre, que le budget de l'urbanisme et du logement demeurerait le premier budget civil d'investissement de l'Etat.

Je confirme ici cette déclaration qui montre que les choix faits par le Gouvernement — malgré la rigueur du budget de 1984, destinée à accompagner le redressement économique et financier de la France — préservent ce qui participe à la vie quotidienne de nos concitoyens : l'architecture, l'urbanisme et le logement.

Partant du fait qu'il s'agit d'un budget globalement satisfaisant, regardons ce qui le caractérise et les questions qu'il est nécessaire de poser.

Les effectifs du ministère diminueront d'environ 1 p. 100. On constate toutefois la poursuite des mouvements internes et des titularisations pour 650 emplois de catégories A et B et 370 emplois de catégories C et D.

Votre ministère est confronté à divers problèmes qui n'ont pas encore tous trouvé de réponse.

La modernisation de sa gestion par l'introduction de l'informatique et de la bureautique. On notera le crédit de 35 millions de francs inscrit au projet de budget pour 1984 dans ce but.

La titularisation des agents contractuels ayant de l'ancienneté ou une haute qualification en raison de l'absence de corps d'accueil correspondants.

Le statut des personnels auxiliaires de la voirie rémunérés sur crédits départementaux ainsi que celui des éclusiers auxiliaires, auxquels des promesses sont faites depuis deux ans sans être tenues.

Enfin, l'adaptation des personnels à leurs nouvelles tâches dans le cadre de la décentralisation. Chacun sait les appréhensions que cela provoque dans une administration plus habituée à décider qu'à conseiller.

Quand on parle de votre ministère, le mot qui vient immédiatement à l'esprit est : « logement ». C'est pourquoi je crois utile de rappeler ici qu'il n'y a pas de bonne politique du logement, de vie urbaine de qualité ni d'aménagement du territoire harmonieux sans urbanisme et sans architecture. Pendant trop longtemps, dans notre pays, on a construit sans urbaniser. On sait quelles en sont les conséquences économiques et surtout sociales.

Si j'insiste ici sur quelques données seulement, je souligne que le rapport de notre commission consacre un tiers de son volume à l'urbanisme et à l'architecture.

Deux caractéristiques marquent le budget de l'urbanisme : la décentralisation et le soutien de l'Etat à des opérations d'intérêt national.

Je rappelle que, depuis le 1^{er} octobre, les collectivités locales maîtrisent l'élaboration des P. O. S. et des S. D. A. U. de secteur. A compter du 1^{er} avril 1984, les maires auront compétence pour donner les autorisations de construire. Cela explique que des sommes importantes soient transférées à la D. G. E. et à la D. G. D.

Je me dois, monsieur le ministre, d'attirer votre attention, au nom de mes collègues de la commission, sur deux points.

D'une part, il est urgent que soit publié le décret d'application de l'article 83 de la loi du 22 juillet 1983, qui doit définir les critères de répartition par le commissaire de la République des dotations financières inscrites à la D.G.D. pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Faute de quoi, nous aurions un éparpillement des crédits et le transfert de compétences en matière d'urbanisme ne pourrait se faire réellement, d'autant plus que, si l'on constate une progression des P. O. S., on constate également une stagnation de l'élaboration des S. D. A. U., ce qui pourrait conduire à un urbanisme émietté.

D'autre part, il n'est pas acceptable de voir la dotation budgétaire pour les vingt-neuf agences d'urbanisme passer de 54 millions de francs en 1983 à 51,65 millions de francs en 1984. Je n'insiste pas sur le rôle de ces agences. Chacun aura compris l'intérêt que nous leur portons lorsque je vous aurai demandé avec insistance d'augmenter les dotations qui leur sont consacrées.

L'urbanisme opérationnel est caractérisé par le transfert des fonds d'aménagement urbain dans la D.G.E. et la poursuite de la priorité donnée aux villes nouvelles, rappelée par ailleurs dans le IX^e Plan. L'Etat leur consacrera en 1984 415 millions de francs de crédits spécifiques.

Enfin l'architecture est marquée en 1984 par l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement, les crédits qui y sont consacrés étant en forte augmentation.

Deux problèmes d'importance restent posés sur lesquels nous souhaitons avoir votre sentiment, monsieur le ministre : la réforme de la loi sur l'architecture et la réforme de la réglementation applicable aux marchés d'ingénierie.

J'en arrive à la construction, qui représente près des deux tiers du budget du ministère. Les données financières sont les suivantes : 26,122 milliards de francs en crédits budgétaires proprement dits ; 4,129 milliards de francs en provenance du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et 0,35 milliard de francs en provenance du fonds spécial de grands travaux. Si l'on y ajoute les bonifications d'intérêts et les primes d'épargne logement, les crédits budgétaires consacrés au logement s'élèvent à 42,527 milliards de francs soit 4,5 p. 100 du budget général de l'Etat.

La traduction physique est la suivante : 70 000 P.L.A., 150 000 P.A.P., 160 000 prêts conventionnés, auxquels s'ajoutent 205 000 logements faisant l'objet d'une aide à l'amélioration du parc ancien, toutes formes d'interventions confondues.

On peut donc conclure sans hésitation que la reprise de l'effort de l'Etat en faveur du logement commencée en 1981 se poursuit. Cependant, je tiens à insister sur les besoins en logements locatifs sociaux : 70 000 P.L.A., c'est un minimum ; il faudra faire plus dès que possible. Je demande que l'on réfléchisse bien à cette question : le rôle de la collectivité n'est-il pas d'aider prioritairement à se loger nos concitoyens qui ne peuvent pas acheter ? Si la réponse est oui, alors cela doit se traduire au niveau de la ligne budgétaire des P.L.A.

Par ailleurs, l'Etat consacrera 12 433 millions de francs aux aides à la personne. A ce sujet, j'insiste sur deux aspects : la non-maîtrise de ces dépenses ; la tendance « ségrégationniste et antiéconomique » de l'A.P.L., qui fait que les personnes les plus démunies sont logées dans les logements les plus chers du parc H.L.M.

Il est temps de mettre en œuvre la réforme des aides à la personne et je me félicite de l'expérience de remise en ordre des loyers liée à l'application d'un barème unique d'aide portant sur 70 000 logements en 1984.

Pourtant, monsieur le ministre, malgré l'effort considérable de la collectivité nationale, l'industrie du bâtiment rencontre des difficultés réelles. Les indicateurs dont nous disposons annoncent une nouvelle baisse d'activité, de l'ordre de 4 p. 100 en 1983 par rapport à 1982. Cette baisse s'accompagne de pertes d'emplois de l'ordre de 60 000 sur 1 730 000 personnes en activité dans cette branche.

De même, les mises en chantier régressent : 399 500 en 1981, 343 400 en 1982, 320 000 attendues en 1983.

La comparaison entre le nombre de logements aidés par l'Etat et ceux mis en chantier donne une explication claire de ce phénomène : il y a désengagement du secteur privé.

La mauvaise consommation des P.A.P. en 1983, il est vrai relayée en partie par les prêts conventionnés, est un élément nouveau qui nous interroge.

Quelles remarques et quelles analyses peut-on faire ?

Premièrement, nous sommes dans une situation d'attente. Les Français, grâce au langage de vérité que tient le Gouvernement, sont maintenant conscients des difficultés économiques. L'écart grandissant entre une inflation en baisse tendancielle et des taux d'intérêt encore trop élevés conduit certainement à une position d'attente les investisseurs privés et les acheteurs potentiels.

Il faut donc solvabiliser les ménages par une baisse des taux d'intérêt, ce qu'on a commencé à faire cette année : 2 points pour les prêts conventionnés, 1,5 point pour les P.A.P. et mise en place de prêts à taux variables comme le recommande le rapport Bonin.

Cela nous apparaît la clé de toute relance du bâtiment et c'est ce que vient de démontrer Jean Anciant dans son rapport fort documenté !

Deuxièmement, les comparaisons internationales font apparaître que, dans le domaine de la construction de logements, la France occupe une position moins défavorable que la moyenne des autres pays industrialisés.

Sur le plan de l'activité, on constate, en effet, que parmi les grands pays, la France vient juste après le Japon pour le nombre de logements terminés par habitant : en 1982, 7 logements ont été achevés pour 1 000 habitants, contre 9,8 au Japon, mais 5,6 en République fédérale d'Allemagne, 4,3 aux Etats-Unis, 3,2 en Grande-Bretagne.

Ces éléments démontrent qu'en dépit de la diversité d'inspiration des politiques conduites, aucun pays du monde industrialisé n'a échappé à la dégradation du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Troisièmement, les effets budgétaires et fiscaux. Ayant indiqué précédemment l'importance de la contribution de l'Etat au financement du logement, je tiens à faire les remarques suivantes.

Il convient d'abord de souligner le caractère irréaliste de la décision d'annulation, le 6 mai 1983, de 25 p. 100 des crédits P.A.H. Cette décision n'a pu avoir pour effet que d'allonger la liste d'attente de ses bénéficiaires, et d'alourdir la situation des entreprises du bâtiment, en particulier celle des petites entreprises.

En outre, sur un plan strictement budgétaire, on peut faire remarquer que le montant de subvention — 20 p. 100 des travaux dans le droit commun — est très largement récupéré par le biais du retour de T.V.A. que génèrent les travaux effectués.

La mauvaise consommation des prêts à l'accession à la propriété en 1983 doit nous conduire à deux décisions : d'une part, augmenter leur quotité afin de réduire l'appel à des prêts bancaires non bonifiés et, d'autre part, aménager des passerelles financières entre les prêts à l'accession à la propriété et les prêts locatifs aidés de façon à assurer la pleine consommation des crédits d'Etat en cours d'année.

Des réformes fiscales ont été votées dans la loi de finances 1984 concernant le foncier et le crédit d'impôt sur les intérêts des emprunts.

Suggérées dans le rapport que j'avais présenté, au nom de la commission de la production et des échanges, l'an passé, indiquées également dans le rapport Bonin, dans le cadre de la préparation du IX^e Plan, ces mesures prenaient toute leur valeur si les économies réalisées étaient explicitement réinvesties dans les actions de l'Etat en faveur du logement afin de provoquer la relance attendue. Les difficultés conjoncturelles ne l'ont pas permis cette année. Votre rapporteur souhaite vivement que le principe n'en soit pas oublié lorsque l'économie française aura retrouvé les voies de la croissance.

Quatrièmement, la situation financière des investisseurs sociaux.

Je souhaite rappeler à cette occasion les difficultés financières rencontrées par les organismes H.L.M. La loi sur les rapports entre locataires et bailleurs prévoit explicitement une contractualisation de l'évolution des loyers. Ceux-ci doivent en effet évoluer entre deux impératifs : la solvabilité des locataires et les nécessaires ressources des organismes pour, non seulement, équilibrer leurs comptes, mais également entretenir et améliorer leur patrimoine. Certes, je n'ignore pas que de nombreux organismes ont d'importants efforts à faire dans la qualité de leur gestion. Cependant, nous devons exprimer notre regret devant l'incapacité des partenaires d'aboutir à un accord négocié et souhaiter que les hausses de loyers fixées par décret intègrent au mieux les impératifs cités plus haut.

Cinquièmement, enfin, le problème de la profession.

Les professionnels du bâtiment et des travaux publics ne peuvent tout attendre de l'Etat. Ils doivent trouver eux-mêmes les données du redressement de la situation de leur industrie et ce par plusieurs éléments.

Premier élément, la maîtrise des coûts. Il est en effet important de constater que le dérapage des coûts par rapport aux prix plafonds et aux différents indices continue d'année en année.

Deuxième élément, le développement de la recherche. Un effort considérable est à faire dans ce domaine : l'effort de recherche et de développement du secteur du bâtiment et des travaux publics est trois fois inférieur à la moyenne nationale, représentant 1,2 milliard sur 300 milliards de chiffre d'affaires.

Troisième élément, la continuité de l'effort de conquête des marchés extérieurs et ce, pour les petites entreprises comme pour les plus importantes. C'est un des domaines où il y a lieu de marquer une certaine réussite puisque après une quasi-stabilité en valeur au cours des années 1978 et 1979, les exportations françaises ont augmenté de 18 p. 100 en 1980, de 22 p. 100 en 1981 et de 40 p. 100 en 1982, données qui traduisent une progression très importante du volume des travaux réalisés à l'étranger.

Les crédits de votre ministère consacrés aux trois actions que je viens de citer sont en forte augmentation, monsieur le ministre. Cela est positif. Aux entrepreneurs d'en saisir l'opportunité, aux personnels des entreprises d'en contrôler l'efficacité.

La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de votre ministère. J'invite l'Assemblée nationale à faire de même. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Godefroy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le logement social.

M. Pierre Godefroy, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre de l'urbanisme et du logement, mesdames, messieurs, je commençais l'année dernière mon intervention en soulignant la rude tâche des gouvernements qui doivent accommoder l'idéal et le réel. Aujourd'hui, la contradiction est évidente : est-il possible de « recréer un sentiment de mieux vivre dans la ville » tout en maintenant « l'effort budgétaire en faveur du logement dans les limites très étroites qu'impose la conjoncture économique générale » ?

L'effort budgétaire est insuffisant pour satisfaire les besoins tant en ce qui concerne l'accès au logement que dans le domaine de l'amélioration de l'habitat.

Première observation. Le projet de budget pour 1984 reste dans la logique de la réforme de 1977 : l'augmentation des aides à la personne — pourtant si décriées — s'accompagne d'une diminution des aides à la pierre. Ainsi, les crédits consacrés à l'aide personnalisée au logement croissent de 27 p. 100 par rapport à 1983 et la contribution de l'Etat au Fonds national d'aide au logement progresse de 10 p. 100. En revanche, les aides à la pierre diminuent globalement.

Deuxième observation. La répartition des crédits entre les aides à la pierre — prêts locatifs et prêts à l'accession à la propriété — ne correspond pas à la demande actuelle. On sait en effet que la dotation P. A. P. pour 1983 se place mal, faute d'une quotité suffisante du prêt et en raison des taux des prêts complémentaires.

On assiste actuellement à une forte progression de la demande de logements locatifs au moment où l'accession à la propriété marque un fort ralentissement.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que le groupe de travail animé par M. Bonin a constaté que le niveau actuel de mises en chantier de logements locatifs aidés ne permet pas de répondre à un glissement de la demande vers ce secteur que l'allongement des listes d'attente sur les fichiers des organismes H. L. M. fait déjà apparaître et que les évolutions socio-démographiques devraient très probablement confirmer.

Il faudra-t-il avoir recours en 1984 aux exutoires mis en œuvre par le décret du 5 juillet 1983, qui a autorisé notamment les promoteurs sociaux ou privés à louer des logements financés avec des prêts P. A. P. lorsqu'ils ne parviennent pas à les commercialiser ?

Pourtant, force est de constater que le projet de budget n'opère pas de « recentrage » des aides à la pierre vers les prêts locatifs aidés. Les crédits en baisse ne correspondent qu'à 60 000 P. L. A. et à 150 000 P. A. P.

Troisième observation. S'agissant de l'affectation sociale des aides publiques, diverses dispositions ont été prises afin de « réorienter » les P. A. P. en les rendant plus accessibles aux ménages aux revenus modestes, notamment par une réduction de leur taux et des taux des prêts complémentaires. Mais, dans le même temps, le Gouvernement a supprimé les prêts individuels, habituellement consentis par les caisses d'allocations familiales et il faut reconnaître que bien des efforts restent à faire : réduction de la quotité des prêts P. A. P., plus grande facilité pour la constitution de l'apport personnel, assouplissement des conditions de remboursement de l'A. P. L.

S'agissant du secteur locatif, on ne peut que regretter l'ajournement de la réforme des aides au logement qui a été précisée par la commission Badet et le rapport Bonin, ainsi que

la relative lenteur de la mise en place du système d'aide aux familles en difficulté temporaire de loyer.

Quatrième observation. On assiste par ailleurs à une remise en cause des aides ponctuelles en faveur de l'amélioration de l'habitat qui n'est que partiellement compensée par une politique plus globale. Les dotations budgétaires destinées à faciliter l'action sur le parc existant n'augmentent guère, il faut bien le constater, par rapport à 1983.

Les crédits en faveur de l'amélioration du parc locatif social sont insuffisants. Le projet de budget ne prévoit l'attribution que de 114 000 PALULOS, primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale. En y ajoutant les crédits débloqués par le fonds spécial de grands travaux, 130 000 logements H. L. M. pourraient être réhabilités contre 150 000 en 1983. Cette inflexion de la tendance à la hausse qui se dessinait depuis quelques années est regrettable, d'autant que les besoins demeurent importants et que la situation financière des organismes H. L. M., cela est bien connu, ne cesse pas de préoccuper les responsables.

En outre, l'Etat se désengage progressivement en ce qui concerne l'amélioration du parc privé. Les dotations budgétaires effectivement accordées à la prime à l'amélioration de l'habitat sont en constante diminution. Les crédits prévus pour 1984 ne suffiront pas encore à satisfaire toutes les demandes et une plus grande sélectivité sera encore recherchée.

Enfin, les crédits destinés au financement des travaux lourds et de la résorption de l'habitat insalubre sont en régression et c'est regrettable. Mais, il est vrai que l'action en faveur de l'amélioration de l'habitat ne saurait se limiter à l'attribution d'aides financières. Elle requiert un effort plus global mais aussi plus complexe. Les problèmes liés à la détérioration de la qualité physique du bâti sont indissociables des problèmes sociaux.

Le développement social des quartiers dégradés est devenu une priorité de l'action gouvernementale comme l'indiquent la mise en place en décembre 1981 de la commission nationale pour le développement social des quartiers et les objectifs définis dans le IX^e Plan.

Cette nouvelle approche est tout à fait intéressante. Cependant, son caractère global ne doit pas occulter les problèmes spécifiques posés par la dégradation du patrimoine social. Une véritable politique d'animation doit être favorisée par un renforcement du pouvoir des élus locaux, notamment dans l'attribution des logements H. L. M., par la généralisation des locaux collectifs résidentiels qui doivent servir de lieu de rencontre et d'échanges et également par une action particulière en direction des cités de transit et de promotion sociale.

Telles sont les observations que j'ai présentées à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales qui a cependant donné un avis favorable à l'adoption des crédits du logement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Urbanisme et logement (suite) :

Annexe n° 43. — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XVIII, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1736, tome XXVII (logement social), de M. Pierre Godefroy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)